



Programme régional océanien de l'environnement

Quatrième
Réunion Intergouvernementale

Rapport de la
Réunion des Délégués Officiels

(3-5 juillet 1991)

© Programme régional océanien de l'environnement, 1991
Le Programme régional océanien de l'environnement autorise la reproduction
même partielle de ce document sous quelque forme que ce soit,
à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original: anglais

ISBN 982-04-0023-6

Publié et imprimé par

Programme régional océanien de l'environnement (PROE/SPREP)

PO Box 240

APIA

Samoa-Occidental



P 26/92 - 5X

•

Quatrième Réunion Intergouvernementale

Rapport de la Réunion des Délégués Officiels

(3-5 juillet 1991)

Liste des Sigles d'Organisations Internationales traduites de l'Anglais:

AGNU (UNGA)	
AIEPS (ASPEI):	Association des Instituts d'Environnement du Pacifique Sud
BAD (ADB):	Banque Asiatique de Développement
CCOPS (SPOCC):	Comité de Coordination des Organisations du Pacifique Sud
CEO (EWC):	Centre Est-Ouest
CESAP (ESCAP):	Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique
CGAPS (SOPAC):	Commission de Géoscience Appliquée du Pacifique Sud
CIO (IOC):	Commission Internationale Océanographique
CNUED(UNCED):	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
ComPrep(PrepCom):	Comité Préparatoire
CPS (SPC):	Commission du Pacifique Sud
CRGA (CRGA):	Comité des Représentants de Gouvernements et Administrations
FAP (FFA):	Forum de l'Agence des Pêches
LCN (TNC):	La Conservation de la Nature
MIG (IGM):	Meeting Inter-Gouvernemental
NU (UN):	Nations Unies
ONG (NGO):	Organisations Non Gouvernementales
PDNU (UNPD):	Programme de Développement des Nations Unies
PENU (UNEP):	Programme d'Environnement des Nations Unies
PPDIP (PIDP):	Programme de Développement des Iles du Pacifique
SPREP:	Programme Régional Océanien de l'Environnement (non traduit)
UPS (USP):	Université du Pacifique Sud

Sommaire:

	Page
Détails de l'Agenda	
Article 1 Ouverture Officielle	1
Article 2 Adoption de l'ordre du jour	1
Article 3 Election du comité de Rédaction.....	1
Article 4 Heures de travail	2
Article 5 Compte Rendu Annuel du Directeur	2
Article 6 Présentation Sommaire des Rapports des Groupes d'Etude de Mars 1991	3
Article 7 Rapport du Groupe d'Etude Juridique	4
Article 8 Rapport du Groupe d'Etude Financier	6
Article 9 Estimations Budgétaires pour le Biennal 1991-92	15
Article 10 Rapport du Groupe d'Etude des Plans d'Action	15
Article 11 Rédaction de la Déclaration Ministérielle sur l'Environnement	15
Article 12 Préparations Régionales pour le CNUED (UNCED)	12
Article 13 Rapport des Progrès pour la mise en oeuvre du Plan de Travail 1991-9213	
Article 14 Directeur des Services Informatiques du SPREP	15
Article 15 Autres Affaires	15
Article 16 Agenda pour une Réunion au niveau Ministériel	15

Annexes	Page
Annexe I	Agenda de Réunion des Délégués Officiels..... 17
Annexe II	Liste des Participants 19
Annexe III	Offre des Samoa Occidentales de recevoir le SPREP 37
Annexe IV	Agenda Provisoire de Réunion au niveau Ministériel..... 38
Annexe V	Principes Directeurs de Gestion Financière 39
Annexe VI	Directives au Directeur du SPREP et Fonctions du Secrétariat 40
Annexe VII	Implications de la relocation du SPREP aux Samoa Occidentales..... 42
Annexe VIII	Budget Révisé pour 1991 45
Annexe IX	Budget Révisé pour 1992 46
Annexe X	Rédaction de la Déclaration Ministérielle sur l'Environnement et le Développement..... 47
Annexe XI	Déclaration Régionale Océanienne à la troisième Réunion du Comité Préparatoire du CNUED (UNCED)..... 51
Annexe XII	Liste de la Documentation de Réunion..... 63

Compte Rendu de l'Agenda

Article 1: Ouverture Officielle

1. La réunion a été inaugurée par le Dr. Vili A. Fuavao, Directeur du Programme Régional Océanien de l'Environnement (SPREP) qui accueillit les délégués et leur demanda de prendre de fermes décisions pour faciliter l'exécution du Plan d'Action et l'évolution inévitable du SPREP vers une organisation régionale autonome. Soulignant les nombreuses tâches devant être entreprises par cette Quatrième Réunion Intergouvernementale MIG (IGM), le Dr. Fuavao s'en est rapporté aux deux options identifiées par le Groupe d'Etude Juridique, selon lesquelles le SPREP pourrait évoluer vers un corps autonome. Il mit en évidence l'importance d'atteindre un commun accord sur cet important sujet afin que les ambiguïtés, incertitudes et confusions faisant face au Secrétariat puissent être résolues, donnant à ce dernier de claires directions pour son travail.
2. Le Dr. Fuavao demanda aux délégués de prendre de très fermes décisions quant aux recommandations du Groupe d'Etude Financier et mit en garde l'Assemblée à propos de questions sensibles telles que la politique en matière de langues, surfaces de bureaux et augmentation du personnel. Ces décisions demandent à être prises en considérant les efforts en matière de procuration de fonds du Secrétariat ainsi que la confiance des donateurs envers le SPREP. Il se rapporta aux préparations touchant à la participation du Pacifique Sud à la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'Environnement et le Développement CNUED (UNCED) et aux fortes indications déjà reçues que des ressources financières supplémentaires seraient mises à la disposition du SPREP par la communauté Internationale à la suite du CNUED.
3. Le Dr Fuavao remercia le Gouvernement français et le Territoire de la Nouvelle Calédonie pour avoir reçu le MIG avec un court préavis et remercia avec gratitude la contribution financière du Programme de Développement des Nations Unies (PDNU - UNDP), ainsi que les Gouvernements français et australiens qui ont permis au Secrétariat de convoquer le MIG et l'Assemblée des Parties à la fois aux Conventions d'APIA et du SPREP.
4. Le délégué de la Polynésie Française exprima ses profonds regrets que son Territoire fut dans l'obligation d'annuler son offre initiale de recevoir ce quatrième MIG à Tahiti.

Article 2: Adoption de l'Agenda

5. L'Agenda fut adopté et amendé ainsi qu'il apparaît en Annexe I de ce Rapport.

Article 3. Election du Comité de Rédaction

6. Un comité bilingue provisoire a été élu comprenant France (Fauteuil), Kiribati, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Tokélau, Tonga, Vanuatu et Etats Unis. Des Groupes d'Etude provisoires Juridiques et Financiers furent aussi élus comprenant:

Juridique: Polynésie Française (Fauteuil), Nouvelle Zélande (Rapporteur), Australie, Etats Fédérés de Micronésie, France, Papouasie Nouvelle Guinée et les Iles Salomon

Financier: Polynésie Française (Fauteuil), Australie, Fidji, Iles Marshall, Niue, Tuvalu et Etats Unis.

CNUED: Un groupe de Travail provisoire fut plus tard établi pour réviser la rédaction de la *Déclaration Ministérielle sur l'Environnement et le Développement* ainsi que le *Compte Rendu Régional du Pacifique Sud pour la Troisième Réunion du Comité Préparatoire du CNUED*. Celui-ci comprend Nouvelle Zélande (Fauteuil), Samoa Américaines, Australie, France, Kiribati, Tonga et Etats Unis d'Amérique.

Article 4. Heures de Travail

7. Les heures de travail furent établies comme suit:

08.30 - 10.00	Assemblée Plénière
10.00 - 10.30	Pause café
10.30 - 12.00	Assemblée Plénière
12.00 - 01.30	Déjeuner
01.30 - 03.00	Assemblée Plénière
03.00 - 03.30	Pause café
03.30 - 05.30	Assemblée Plénière

8. L'Assemblée réaffirma sa décision de 1990 de diriger le MIG sans séances closes.

Article 5: Rapport Annuel du Directeur

9. Le Directeur présenta son Rapport Annuel mettant en évidence les points suivants:

- la réalisation des Conventions du SPREP et APIA
- les progrès dans la mise en oeuvre du Programme de Travail
- les réunions assistées par le Secrétariat
- les progrès dans le développement de l'organisation et le recrutement de nouveaux personnels.
- le succès du Secrétariat en matière de procuration de fonds;et
- l'amélioration des relations de travail avec d'autres organisations, en particulier l'ONG (NGO)

et conclut en remarquant l'importance pour le SPREP de rester en contact avec ses membres durant l'évolution du Programme.

10. Pendant la discussion du Rapport Annuel, il fut souligné qu'il pourrait être précieux pour le SPREP de produire régulièrement un matériel d'information sur les activités des Jours et Semaines d'Environnement. Le Directeur clarifia par la même occasion le poste proposé de Chargé de Développement Communautaire en expliquant que le poste proposé serait assumé par un insulaire et ce concentrerait à travailler avec l'ONG (NGO), en particulier avec les groupes féminins et les groupes de jeunes.

11. L'assemblée a exprimé son approbation au Directeur et au Secrétariat pour la préparation et la présentation d'un Rapport Annuel complet et de haute qualité.

Article 6: Présentation Sommaire des Rapports des Groupes d'Etude et de Travail de Mars 1991

12. Le Président du Groupe d'Etude Juridique donna un bref résumé de ses activités. Il nota que le MIG 1990 avait établi un Groupe d'Etude Juridique afin de considérer les besoins nécessaires au SPREP pour atteindre les statuts légaux et complets sur lesquels le MIG s'était entendu et incluant la personnalité légale et indépendante du SPREP et sa capacité à gérer complètement ses propres affaires.
13. Le groupe d'Etude Juridique considère deux options pour l'identité légale et indépendante du SPREP.
 - (a) la conclusion d'un contrat légal séparé ou "Accord", et
 - (b) une Résolution de la Conférence du Pacifique Sud basée sur les accords de Canberra de 1947

Le Groupe développa un rédigé "Accord et Résolution" pour le soumettre à l'examen du MIG et développa une étude sur le Projet de Mandat pour le Directeur du SPREP, une étude sur les règlements financiers ainsi qu'une étude de réglementation interne du MIG pour soumission au MIG. Les deux options ("Accord" et "Résolution") furent jugées légalement valides par le Groupe d'Etude du mois de Mars.

14. Le Président du groupe d'Etude Financier examina les questions financières que le MIG 1990 lui demanda de lui remettre. Il mit en valeur certaines questions, incluant les besoins:
 - d'avoir les fonctions principales du Secrétariat entièrement financées par la contribution des membres;
 - de se concentrer à la réponse des besoins exprimés par les différents pays.
 - d'une augmentation de la contribution des membres avec inclusion des coûts administratifs dans les financements de projets.
 - d'avoir chaque année un petit supplément budgétaire, et
 - pour une base financière sûre pour un SPREP autonome.
15. Le Président du Groupe d'Etude Financier notifia qu'il fit des recommandations à propos des finances, de l'efficacité opérationnelle de la gestion et considéra différents scénarios budgétaires. Les recommandations regardant un financement à long terme impliquèrent le besoin de continuer les contributions des membres et d'établir une base financière plus large. Les aspects légaux des arrangements financiers et les problèmes des contributions volontaires furent aussi considérés. Les difficiles questions financières examinées par le Groupe d'Etude Financier demandèrent l'examen de MIG, incluant les coûts de logement, le système de langue et la relocation du Secrétariat.
16. Le Président du Groupe d'Etude du Plan d'Action examina la genèse du Plan d'Action 1982 et la nécessité d'une révision du Plan d'Action à la lumière des nouvelles questions sur l'environnement, l'entrée en action des Conventions SPREP et APIA et l'évolution du SPREP vers l'autonomie. Un Plan d'Action revu et corrigé fut développé par le Groupe et incluait la définition, le but et les objectifs du Plan d'Action.
17. Le Plan d'Action révisé incluait neuf domaines principaux qui reflétaient le Programme de Travail et les priorités du SPREP ainsi qu'une stratégie d'exécution. Il tenait également compte des rôles et responsabilités du Secrétariat du SPREP et du MIG.

18. La discussion suivant les Rapports des trois Groupes d'Etude du mois de Mars notifia l'importance d'une série de facteurs incluant l'efficacité du Programme, l'utilité des coûts et les considérations politiques en présentant les deux options reconnues par le Groupe d'Etude Juridique. Plusieurs îles du Pacifique exprimèrent leur fort soutien pour une indépendance totale du SPREP, d'autres reconnaissant au moins le besoin d'autonomie pour lui permettre de remplir son mandat. Certains délégués ont aussi exprimé le besoin de précaution et d'attention nécessaire pour assurer que le SPREP puisse être capable de tenir le coup par "temps durs". Il fût aussi fait référence à la possible valeur de se servir d'antécédants régionaux. L'Assemblée sanctionna le besoin d'établir des claires priorités pour mettre en oeuvre le Programme d'Etude et de Travail du SPREP.

Article 7: Rapport du Groupe d'Etude Juridique

(a) Option 1 - "Accord" établissant le SPREP

(b) Projet de Résolution de la Conférence du Pacifique Sud

(Ces deux sujets furent discutés de concert)

19. Les deux options recommandées par le Groupe d'Etude Juridique furent débattues. Première option: Un Accord séparé établissant le SPREP et seconde option: Une Résolution de la Conférence du Pacifique Sud qui établirait le SPREP en tant que corps auxiliaire. Les délégués exprimèrent clairement leur préférence pour la première option; un Accord ou "contrat" établissant le SPREP.

(c) MIG - Scénario de Règlement Interne

20. L'Assemblée rapporta la révision du Projet de Règlement Interne relatif à une Réunion Intergouvernementale au Groupe d'Etude Juridique. En conséquence le MIG accepta que le dit Projet de Règlement Interne soit remis à la discussion des Etats membres et débattu lors d'un futur Meeting Régional.

(d) Dossier de discussion sur les Options légales

21. Un dossier d'étude sur les options légales fût présenté en tant qu' arrière plan d'information des Articles (7a) et (7b) de l'Agenda.

(e) Projet de Mandat pour le Directeur du SPREP

22. Le Projet de Mandat pour le Directeur du SPREP (WP. 13) fut renvoyé au Groupe d'Etude Juridique, à la suite de quoi, le MIG accepta que ce Projet soit reconsidéré après adoption du Traité.

(f) Projet de Règlement Intérieur Pour la Réunion des Parties

23. Il fut entendu que cet article serait plus à même d'être débattu lors de la Réunion des parties contractantes à la Convention du SPREP.

Délibérations et Recommandations du Groupe d'Etude Juridique

24. Le Groupe d'Etude Juridique, présidé par le Dr. Eteuati (Samoa Occidentales) et comprenant aussi les représentants d'Australie, Etats Fédérés de Micronésie, France, Nouvelle Zélande, Papouasie Nouvelle Guinée et les Iles Salomon a tenu plusieurs réunions pendant la période du 3 au 5 Juillet pour considérer plusieurs problèmes soulevés par la Réunion des Officiels. Le plus important faisant suite à la préférence de l'Assemblée Plénière d'organiser un Traité totalement autonome, fut la question des arrangements transitoires nécessaires pour faciliter l'autonomie du SPREP dans l'attente de la réalisation du dit Traité.
25. A ce sujet, le Groupe considéra d'abord l'arrière plan historique et politique de l'association du SPREP avec le CPS (SPC). Il fut suggéré, que le SPREP fasse ou non part du CPS, qu'il serait bon qu'une Résolution de la Conférence du Pacifique Sud donne en attendant au SPREP une identité légale. D'un commun accord le SPREP serait jugé comme étant en transition, status quo maintenu jusqu'à ce que le traité prenne effet. Il fut remarqué que la Conférence du Pacifique Sud de 1990 avait adopté une Résolution permettant au SPREP d'opérer d'une façon plus indépendante.

[Note du Secrétariat:

Dans l'intérêt de la progression de l'Agenda, il a été nécessaire de discuter de sujets en dehors de l'ordre prévu. Quoiqu'il en soit, dans ce Rapport l'ordre de l'Agenda est respecté. Ainsi pour plus de clarté, le lecteur est informé qu'à ce point une offre des Samoa Occidentales de recevoir le SPREP fut acceptée. Le détail de ces délibérations sont répertoriés à l'Article 8 de cet Agenda.]

26. Après la considération et l'acceptation en Assemblée Plénière de l'offre des Samoa Occidentales de recevoir le SPREP, d'autres remarques furent faites par le Groupe sur les implications du transfert du SPREP à Apia ainsi que les arrangements en découlant devant être pris par ce Gouvernement pour la réalisation des questions d'autonomie de cette période transitoire. Le Président signifia qu'une possibilité consisterait à établir une Organisation indépendante en accordance avec les lois locales. L'autre possibilité étant de maintenir les liens du SPREP avec le CPS en attendant la proclamation du Traité. Il fut établi que la seconde solution était la plus simple permettant de réaliser un transfert rapide et sans heurt de Nouméa à Apia. Aucune difficulté particulière n'apparut pour maintenir ces liens après la séparation. Bien que le Groupe ait suggéré que la Conférence du Pacifique Sud fut mise au courant et approuve ce fait, le maintien de l'association entre les deux entités après le transfert était chose faite. Une lettre de conformité entre SPREP et CPS définira les détails pour maintenir ces liens pendant l'intérim.
27. Le Groupe considéra que le texte préparatoire du Traité préparé pour la réunion devrait être renvoyé au MIG pour considération tel qu'il était et pour que soit indiqué quand les négociations pourraient débiter.

28. En conséquence, le Groupe d'Etude Juridique fit les recommandations suivantes:
- (i) qu'à la vue du consensus de l'Assemblée pour établir le SPREP en tant qu'Organisation totalement indépendante par Traité, le MIG demande aux membres de lui indiquer avant le 15 Septembre 1991 si ils auront la possibilité d'être disponibles pour les négociations de ce Traité afin qu'une période puisse être établie pour le début des dites négociations.
 - (ii) qu'en regard aux arrangements pour la relocation du SPREP de Nouméa à Apia le SPREP continue dans l'attente du Traité, à maintenir ses liens avec le CPS.
 - (iii) que la Conférence du Pacifique Sud, prenant note de sa décision à la trentième Conférence du Pacifique Sud (paragraphe 31 du Rapport de cette Conférence) approuve la recommandation du paragraphe (ii) ci-dessus.

Article 8: Rapport du Groupe d'Etude Financier

(a) Recommandations

29. Le Président du Groupe d'Etude Financier du mois de Mars passa en revue les progrès relatifs à la mise à exécution des recommandations du Groupe d'Etude Financier (WP.3).
30. Un Groupe d'Etude Financier provisoire (comprenant la Polynésie Française [fauteuil], Australie, Fiji, les Iles Marshall, Niue, Tuvalu et les Etats Unis) fut établi et s'assembla à plusieurs occasions pour étudier certains dossiers et pour établir Rapports et Recommandations au MIG à propos des sujets suivants:
- la révision du budget pour 1991;
 - la révision du budget prévisionnel pour 1992;
 - les meilleurs moyens de réaliser la décision de la politique de langage du MIG;
 - les implications financières et opérationnelles de la décision du transfert du Secrétariat du SPREP vers les Samoa Occidentales; ainsi que,
 - le Projet de Règlement Financier contenu en WP. 9.

(b) L'alternative des Surfaces de Bureaux - Evaluation Financière

31. En Septembre 1990, le sous comité du Forum sur le SPREP discuta la possible expansion du SPREP par une addition de 8 ou 9 postes de travail. En Octobre de la même année la trentième Conférence du Pacifique Sud étudia le problème du SPREP et reçut l'assurance du CPS qu'il pourrait subvenir aux besoins des services et du logement du SPREP. Cependant, lors de la période entre la trentième conférence du Pacifique Sud et le 14eme Comité des Représentants de Gouvernements et Administrations (CRGA) en Mai 1991, le besoin en personnel des autres Programmes du CPS a aussi évolué pendant la même période. En conséquence le CPS ne fut dès lors, plus en mesure de répondre aux besoins du SPREP pour ses logements et services.
32. Une enquête approfondie des différentes options (incluant lieux et coûts) fut mise en place pour donner à l'assemblée le plus d'informations possibles lors de ses délibérations, tentant de trouver une solution au problème du logement associé à la croissance rapide du Secrétariat du SPREP.

33. Le délégué des Samoa Occidentales réitéra l'offre de son Gouvernement, initialement faite au MIG de recevoir le SPREP à Apia. Il fut accordé à la délégation Samoane, les pouvoirs plénipotentiaires en raison du quatrième SPREP MIG, celle-ci dressa un dossier (ci joint en Annexe II) soulignant tous les détails de l'offre de ce Gouvernement de recevoir le SPREP.
34. Lors de la discussion de cette offre, plusieurs avantages furent mis en valeur relatifs à la position des Iles Samoa bien déservies par les compagnies aériennes et aux coûts de location raisonnables. Le souci lié à l'insuffisance des moyens de télécommunication fut dissipé par les assurances d'efficacité d'un projet français de télécommunication d'une valeur de 14 Millions de Dollars US. Certains délégués exprimèrent un souci de précaution considérant les implications logistiques et financières d'un tel mouvement qui pourrait avoir des répercussions sur le Programme. Le délégué des Samoa Occidentales donna sur ces sujets plusieurs conseils.
35. Après une discussion globale un consensus émergea pour accepter l'offre des Samoa Occidentales. Dans l'esprit d'une vraie coopération régionale, l'intention d'offrir résidence au SPREP du gouvernement Royal des Tonga fut retirée en respect de l'offre samoane. Le Gouvernement des Iles Marshall retira aussi son offre. Les délégués de France et de Nouvelle-Calédonie, ayant exprimé leur souhait de continuer à recevoir le SPREP en Nouvelle Calédonie acceptèrent gracieusement de satisfaire au souhait général des autres pays insulaires en acceptant l'offre des Samoa Occidentales.
36. Le délégué des Samoa Occidentales exprima la gratitude de son Gouvernement aux Gouvernements insulaires particulièrement les Tonga et les Iles Marshall pour l'esprit de coopération régionale qu'ils montrèrent. Il remercia aussi le Gouvernement français pour son attitude et la Nouvelle-Calédonie pour son approche conciliante compte tenu de l'importance qu'elle attache au CPS. Enfin, le délégué exprima ses sincères remerciements au Président pour l'excellente manière dont il dirigea les débats permettant aux Samoa Occidentales de recevoir à Apia le Quartier Général du SPREP.

(c) Projet de Plan Corporatif

37. Les Groupes d'Etude Financier et Plan d'Action réunis à Nouméa en Mars 1991 recommandèrent la préparation d'un Projet de Plan Corporatif pour le SPREP pour soumission au MIG. En conséquence, le Secrétariat eût à engager les services de Mr Savénaca Siwatibau afin de produire le dit plan, première étape vers une discussion détaillée ainsi que vers les considérations et conseils des Gouvernements membres, des Administrations et du Secrétariat.
38. Le Directeur du SPREP fit savoir que le premier Projet en Anglais était disponible et que la version française serait à disposition le plus tôt possible. Il encouragea les délégués de démarrer pour chaque pays un processus interne de discussion détaillé soutenu par leur Gouvernements et administrations respectifs.

39. Les délégués donnèrent leur support au concept de développement d'un Plan Corporatif en approuvant spécifiquement les commentaires du Secrétariat (se rapporter au Dossier), relatifs à une nécessité de coordination avec le Plan d'Action et le Programme d'Etude et de Travail. Il fut de même exprimé le point de vue que le Plan Corporatif devrait donner une tendance d'organisation appropriée aux circonstances culturelles et économiques des Régions en incorporant des principes modernes de gestion - ceux-ci incluant une hiérarchie sans niveaux et dans la mesure du possible une délégation de responsabilité tout en s'assurant que le MIG maintienne un contrôle général.
40. Les délégués exprimèrent leur reconnaissance à Mr. Siwatibau pour son aide, s'assurant comme le Secrétariat l'annonça, que le MIG retienne ses services d'une façon gratuite. Ils furent d'accord qu'une telle réaction devrait être recherchée et encouragée au maximum dans ce Plan de Corporation avant Octobre 1991, date à laquelle le SPREP prendrait avantage des Plans de travaux régionaux du CNUED, occasion appropriée de gagner avis et réactions supplémentaires avant la soumission au cinquième MIG en 1992 pour approbation finale.

(d) Services de langages du SPREP

41. Le Directeur du SPREP présenta une vue générale des services de langues du SPREP (p6) mettant en valeur les options de cette politique linguistique.
- 1) bilinguisme complet;
 - 2) bilinguisme partiel;
 - 3) mono-lingualisme; ou,
 - 4) autres options possibles à étudier.

Les implications financières des différentes options furent signalées. L'Assemblée fut invitée à choisir une option et à définir la politique linguistique du SPREP.

42. La discussion générale sur la politique des langues souligna le besoin de la garder à l'écart de la discussion sur la location du SPREP. Le délégué de la France indiqua le souhait de son gouvernement que le SPREP continue à fonctionner sur une base bilingue. Il nota cependant qu'il y aurait là des considérations pratiques au niveau du service d'interprétariat et de traduction mais que les réunions et documents importants devraient être couverts au delà des dites considérations. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie fit part du désir des pays francophones de participer activement à tous les niveaux de programme du SPREP et que cela demanderait jusqu'à la limite du possible, un programme bilingue.
43. Les interventions de la part d'autres délégations indiquèrent un net support pour la poursuite de la politique existante du SPREP en matière de langage. L'Assemblée donc s'accorda à maintenir la politique du SPREP de bilinguisme.
44. La discussion mit ensuite en évidence les aspects pratiques de fournir des services de traduction et exprima le besoin d'un maximum d'informations sur les alternatives possibles pour exécuter cette politique. Le Groupe d'Etude Financier fut prié de considérer les implications financières des différents arrangements de ce service de langues, afin qu'elles puissent être utilisées par le MIG dans ses délibérations budgétaires.

45. Le Directeur du SPREP présenta le projet de règlement financier qui fut développé en estimant l'expérience collective des règles financières d'autres Organisations. A nommer la Commission du Pacifique Sud (CPS), le Forum de l'Agence des Pêches (FAP-FFA) et la Commission de Géoscience Appliquée du Pacifique Sud (CGAPS). L'Attention des délégués fut attirée sur le Règlement 15, soulignant l'établissement d'un fond de roulement qui selon les prévisions pourrait fournir un coussin permettant au Secrétariat d'attendre le remboursement des dépenses entreprises sur la base du promis dit remboursement.
46. Les délégués ont exprimé le besoin de modifier la forme actuelle du Budget pour refléter à la fois les coûts administratifs et opérationnels et ceux associés avec les activités du Programme de Travail, donnant par là une image plus claire permettant l'identification et l'évaluation des progrès du SPREP. Un format budgétaire montrant clairement les liens avec la structure du Plan d'Action et reflétant les principes budgétaires recommandés par le Groupe d'Etude Financier, fut aussi perçu comme souhaitable.
47. La création d'un fond de dépôt fut soulevé comme un point important pour être considéré par le Groupe d'Etude Financier, ainsi que fut la nécessité des contributions du SPREP d'être établies sur une base ferme et opportune. L'attention des participants fut attirée sur le fait que le litige des contributions "imposées" ou "volontaires" fut soulevé au MIG 1986 et qu'au MIG 1988 la plupart des pays furent en faveur d'une base de contribution "ferme et imposée".
48. Une intéressante information historique fut fournie pour aider les délégués lors de leurs délibérations ayant principalement rapport à la base sur laquelle le niveau des contributions volontaires des pays au SPREP fut originellement formulée. Le Directeur des Programmes remarqua que d'après l'expérience du CPS, un système de contribution "imposé" était plus efficace pour obtenir des fonds qu'un système "volontaire".

(f) Elargir la base financière du SPREP

49. Le Directeur du SPREP et le Conseiller financier présentèrent l'information sur l'élargissement de cette base financière, remarquant l'expansion possible du financement en forgeant de nouvelles relations avec d'autres Organisations et Gouvernements et en poursuivant le parrainage corporatif. L'Assemblée d'une manière générale fut en faveur de l'élargissement de la base financière du SPREP.
50. En réponse à diverses interventions, le Directeur et le Conseiller financier clarifièrent l'opération "fond de dépôt", qui demandait un capital suffisamment solide d'investissement afin que l'intéressé puisse manoeuvrer aisément dans la réalisation du Programme d'Activité. Bien que les détails de ce fond ne furent pas spécifiés, il fut envisagé qu'un comité de fidéocommissaires fut formé pour administrer l'usage de ces fonds.
51. L'Assemblée supporta les efforts du Secrétariat pour être financé bien au delà de la Région et par des entités autres que les gouvernements, par exemple l'ONG (NGO) et autres corporations. Il fut indiqué que les gouvernements assisteraient les efforts du SPREP lors de ses pourparlers avec d'autres gouvernements ou organisations. Le représentant de la France offrit de soutenir le Secrétariat du SPREP en recherchant les fonds de la Communauté Européenne au travers de ses représentants à Nouméa.

52. L'Assemblée encouragea le Secrétariat à développer des lignes de conduite afin de continuer le parrainage corporatif. Cependant on nota que les politiques et lignes de conduite pour l'interaction du SPREP avec les corporations promotrices devraient être préparées pour soumission au MIG avant d'être adoptées par le Secrétariat.

Recommandations et délibérations du Groupe d'Etude Financier

53. L'Assemblée sanctionna les principes guides de gestion financière donnés par le Groupe d'Etude Financier (Annexe IV) et approuva les directives pour le Directeur et les fonctions de Secrétariat (Annexe V). Les règles financières ne purent pas être totalement étudiées dû au manque de temps.
54. A propos du financement et autres implications dues à la relocation aux Samoa Occidentales (détails repertoriés en annexe VI), l'Assemblée approuva les recommandations suivantes:
- (i) Le Directeur devra continuer à développer un plan de relocation complètement budgété en le mettant à exécution d'une manière à ne pas endommager le Programme de Travail ou le budget.
 - (ii) Qu'une somme de 200.000 Dollars US soit annexée au budget prévisionnel 1992 pour couvrir totalement les coûts de relocation.
 - (iii) Que tous les pays payent sans délai leur contributions en souffrance pour 1991 et versent leurs contributions 1992 dès le début de la dite année.
55. Le Groupe d'Etude Financier se pencha sur diverses options pour les services linguistiques, gardant à l'esprit le souhait du MIG de continuer à donner le même niveau de traduction et d'interprétariat jusqu'ici fourni à ses membres. Deux options furent étudiées:
- (i) Un service mixte impliquant un noyau permanent de deux personnes (l'une traducteur (trice)/chargé de liaison, l'autre un(e) secrétaire bilingue/assistant (e) de traduction) ensemble avec des services contractuels pour les réunions importantes. Coûts estimés à 197.000 Dollars US.
 - (ii) Un service entièrement contractuel et indépendant pour le maintien du status quo, ayant pour tâche la traduction des documents importants et fournissant un service complet d'interprétariat/traduction pour les réunions majeures, par exemple le MIG ainsi que l'une des réunions de deux semaines. Coûts estimés à 150.000 Dollars US.
56. L'Assemblée sanctionna les recommandations suivantes:
- (i) Que pour 1992 soit adoptée l'option d'un service entièrement contractuel.
 - (ii) Qu'à la fin de 1992 cette option soit révisée et que si ce dernier était jugé non satisfaisant l'option (i) soit adoptée pour 1993.
57. L'Assemblée apprécia les efforts du Groupe d'Etude Financier pour fournir un nouveau format budgétaire qui serait élaboré et amélioré dans l'avenir. Un budget révisionnel pour 1991 fut approuvé ainsi qu'il apparaît à l'Annexe VII.

58. Un budget prévisionnel indicatif pour 1992 (Annexe VIII) fut présenté par le Groupe d'Etude Financier sur l'assumption que le SPREP serait situé aux Samoa Occidentales en tant que corps autonome supportant les coûts complets de ses opérations. La préparation de ce budget fut aussi basée sur la possible augmentation des contributions annuelles des membres à 500.000 Dollars US ainsi que prescrit par le Groupe d'Etude Financier de Mars.
59. Les délégués reconnaissent le besoin d'une augmentation des contributions annuelles des membres.

Article 9: Estimations budgétaires pour le biennal 1991-92

60. Cet article fut discuté sous les articles précédents de l'Agenda et fut aussi référé au Groupe d'Etude Financier (voir paragraphes 57 à 59 ci-dessus).

Article 10: Rapport du Groupe d'Etude du Plan d'Action

(a) Plan d'Action

61. Le Président du Groupe d'Etude du Plan d'Action passa en revue les commentaires reçus au sujet du Projet de Plan d'Action. L'Assemblée adopta le dit Projet avec révisions pour présentation à la Réunion Ministérielle.

(b) Critères à utiliser pour évaluer et donner priorité aux Projets du Programme d'Etude du SPREP

62. Le Directeur présenta le dossier sur les critères à utiliser pour l'évaluation des Projets (WP 16) qui fut préparé suivant une recommandation de l'Assemblée de Mars 1991 du Groupe d'Etude du Plan d'Action. Il fut considéré qu'établir un ensemble de critères convenus qui pourraient être destinés à évaluer les projets devant être inclus dans le Programme de Travail annuel aiderait le Secrétariat dans l'établissement de ses priorités et faciliterait par la même occasion la collecte des fonds.
63. L'Assemblée approuva de concert les critères pour l'évaluation des Projets et les lignes de conduite pour le plan des petites subventions. Les délégués sanctionnèrent également la suggestion du Directeur qu'un dossier exhaustif de politique soit préparé pour le prochain MIG tenant compte des modalités de soumission à l'ONG et aux institutions régionales de la proposition de ce Projet.

Article 11: Projet de Déclaration Ministérielle sur l'Environnement

64. Le Directeur du SPREP présenta le Projet de Déclaration Ministérielle développé à l'Atelier régional du SPREP par PO/UNCED à Nadi en Juin 1991. L'importance de ce projet de Déclaration fut accentué, son but étant d'adopter le Plan d'Action du SPREP 1991-95 et de promouvoir la reconnaissance du SPREP en tant qu'Organisation Régionale responsable pour la coordination sur l'environnement, la protection et la gestion du Pacifique Sud et pour appuyer un Exposé du Pacifique Sud à la troisième réunion du COMPREP(PREPCOM) pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) devant se tenir au Brésil en 1992.

65. Tout en considérant le projet de Déclaration Ministérielle fournissant une base de réflexion intéressante sur les problèmes écologiques des Régions, les délégués exprimèrent le souhait que d'autres points supplémentaires soient soulevés afin d'y être éventuellement incorporés. Les délégués furent d'accord qu'au vu de la nature complémentaire de la Déclaration et de l'Exposé au CNUED, ces deux documents soient révisés ensemble. Un groupe de rédaction comprenant les délégués de Nouvelle-Zélande (Fauteuil), Samoa Américaines, Australie, France, Kiribati, Tonga et Etats Unis fut créé à ce sujet.
66. Avec la possibilité d'une Déclaration sur l'Environnement étant préparée par le Secrétariat du Forum du Pacifique Sud, le représentant de cette organisation fit savoir que cela n'entraînait aucunement en concurrence avec la Déclaration Ministérielle discutée mais n'évoquait par contre qu'un problème spécifique d'environnement. Il déclara que le Forum reconnaissait clairement le SPREP en tant qu'organisme central pour les questions d'environnement de la Région.
67. Le projet révisé de Déclaration et le projet révisé d'Exposé à la troisième réunion du Comité Préparatoire du CNUED fut approuvé par le MIG pour la soumission à la Réunion Ministérielle en vue de son adoption. Ceux-ci sont répertoriés respectivement en Annexes IX et X.

Article 12: Préparations régionales pour le CNUED

68. Le dossier soulignant les préparations régionales pour le CNUED fut introduit par le Directeur qui expliqua que la stratégie comprenait les stipulations d'assistance technique pour les Iles du Pacifique, relatifs à leur préparation de rapports nationaux, la production d'un rapport régional et la coordination du Secrétariat. Ces deux rapports ainsi que la participation des Iles du Pacifique au PREPCOM et aux Ateliers régionaux, culminant dans la représentation de haut niveau des Iles du Pacifique à la Conférence du Brésil en 1992.
69. La Banque Asiatique de Développement (BAD) et le Programme de Développement des Nations Unies (PDNU) avaient généreusement mobilisé des fonds suffisants pour permettre au SPREP de coordonner efficacement les préparations du CNUED dans le Pacifique Sud.
70. En reconnaissance de l'importance d'être bien préparé pour le CNUED, et basé sur l'exemple des préparations pour la Conférence Mondiale sur la Pêche du FAO en 1984, une discussion s'ensuivit à propos de la stratégie générale à adopter et le rôle à jouer par le Secrétariat du SPREP à la fois, au PREPCOM et au CNUED du Brésil. Les délégués reconnurent que le SPREP avait à jouer un rôle fondamental d'arrière plan en assistant et en dirigeant les délégués, mais que chaque gouvernement membre présenterait son propre point de vue. Les délégués reconnurent aussi que le SPREP lui-même serait soumis à un certain degré d'expertise internationale, lui donnant un succès en tant qu'Organisation Régionale d'Environnement dû au fait de sa vue d'ensemble exhaustive. La suggestion qu'une vidéo de 15 à 20 minutes soit produite, dépeignant les questions écologiques de la Région fut fortement soutenue en tant qu'outil viable pour rehausser la présentation du Pacifique Sud au Brésil.

71. Le Secrétariat mit en valeur la préparation particulière au PREPCOM III devant être tenu à Genève du 12 Aout au 6 Septembre 1991. Les tarifs aériens seraient payés pour un représentant de chaque île du Pacifique par le représentant du CNUED dans le Pacifique Sud, à nommer le PDNU à Suva. Le Secrétariat demanda les nominations de chaque gouvernement le plus tôt possible afin de lui permettre de préparer les billets. Le Per Diem devrait être fourni, par l'intermédiaire d'un fond de dépôt du CNUED, pour les pays les plus défavorisés de la Région, à nommer les Vanuatu, les Samoa Occidentales, Kiribati et Tuvalu. Ce Per Diem estimé approximativement de 4000 à 5000 Dollars US par personne pour la période des quatre semaines, devrait encore être trouvé pour tous les autres pays.

Articles 13: Rapport des progrès dans l'exécution du Programme de Travail pour 1991-92

72. Le Directeur du SPREP exposa le Rapport des progrès dans l'exécution du Programme de Travail (p.14) qui mettait en évidence les activités conduites en une période de neuf mois depuis le Rapport au SPREP-MIG en Septembre 1990. En même temps qu'une Recommandation de la réunion du Groupe de Plan d'Action en Mars 1991, des activités ont été intégrées et réparties sous neuf thèmes principaux du Programme.
1. Conservation de la diversité biologique.
 2. Changement Global.
 3. Gestion et planification de l'environnement.
 4. Gestion et planification des côtes.
 5. Gestion et prévention de la pollution.
 6. Planification et réponses aux cas d'urgence de pollution.
 7. Education et instruction sur l'environnement.
 8. Information écologique.
 9. Problèmes régionaux d'environnement.
73. Sous la rubrique du Programme de Travail sur la conservation de la diversité biologique, les délégués reconnurent de significatifs succès et congratulèrent le Secrétariat qui obtint un considérable support financier sous le Programme de conservation de la biodiversité du GEF. Préférence fut faite à l'importance de ce domaine de travail du SPREP. L'Assemblée stipula que la venue prochaine de la Convention d'Apia aiderait le Programme de Biodiversité du GEF dans son travail.
74. Des remerciements particuliers furent donnés au SPREP, à la Conservation de la Nature (LCN - TNC) et au Centre Est-Ouest (CEO - EWC) pour la production de leur expertise sur l'écosystème des Samoa Occidentales, fournissant une base précieuse lors de la future planification des zones protégées marines et terrestres.
75. L'Assemblée approuva la contribution significative et extrêmement importante faite dans ce domaine du Programme de travail du SPREP, par Mr. Peter Thomas, chargé de gestion des zones protégées, qui devait sous peu quitter le Secrétariat. Son recrutement par le LCN (TNC) fut perçu comme un renforcement des liens entre le LCN et le SPREP.

76. Sous la rubrique du Programme "Changement Global", les délégués reçurent des éclaircissements de l'Association des Instituts d'Environnement du Pacifique Sud, AIEPS (ASPEI) et du SPREP sur le statut de la Mission préparatoire pour le Programme de Réponse des Changements Climatiques. Il fut rapporté qu'une activité d'un pays avait été entreprise et que le financement du PENU (UNEP) avait récemment été reçu, permettant de commencer la planification pour la poursuite de cette activité. Les Samoa Occidentales appelèrent à la mise en oeuvre de l'Etude des Samoa Occidentales le plus tôt possible. Le représentant du PENU spécifia que l'AIEPS était à même d'utiliser des experts à l'extérieur pour exécuter ces études.
77. Les délégués furent informés sur la prochaine Conférence sur l'Environnement Océanien devant se tenir à Auckland du 2 au 6 Septembre 1991 et dont l'Agenda contenait des paramètres significatifs sur le changement climatique.
78. L'annonce que le Gouvernement français rendrait disponible une somme d'environ 100.000 Dollars US pour recevoir à Nouméa la Seconde Conférence Régionale sur le Changement Climatique fut positivement perçu par l'Assemblée. Il fut indiqué que la date proposée début 1992 pour cette réunion pourrait être revue compte tenu du déménagement du SPREP à Apia, mais qu'elle serait en tous les cas fixée avant la Conférence brésilienne du CNUED.
79. Remerciements furent fait pour la précieuse contribution financière des Gouvernements australiens et néo-zélandais ainsi que du PDNU. Celle-ci permettant au SPREP de coordonner la participation des Iles du Pacifique aux négociations globales des Conventions sur la Diversité Biologique et le Changement Climatique.
80. Il fut noté qu'un recrutement de personnels supplémentaires permettrait au Secrétariat d'utiliser plus facilement son actuelle expertise interne dans le domaine de la gestion et planification des côtes.
81. L'Assemblée fut informée que l'Australie continuerait à fournir son aide au SPREP et donc à la Région, par le biais des services de l'Administration Australienne de Sécurité Maritime, planifiant et répondant aux cas urgents de pollution.
82. Le Secrétariat fut avisé que sous la rubrique Education et Instruction sur l'Environnement, l'Atelier d'Education Environnementale "Grassroots" proposé pour les Vanuatu devrait encore être inclu dans le Programme de Travail du SPREP. Remerciements furent donnés sur la fourniture de posters et d'autocollants des Iles Marshall sous la rubrique du Programme de Travail "Information sur l'environnement".
83. Sous la rubrique du Programme d'Etude sur les problèmes régionaux d'environnement, il fut suggéré que le Secrétariat recherche des sources de financement supplémentaires pour répondre aux coûts croissants de traitement d'information et de propagation associés au rôle grandissant du SPREP en tant que "bureau de règlement".

84. En réponse à une demande de renseignements sur les interactions du SPREP avec d'autres Organisations Régionales, il fut établi que le SPREP était devenu membre du Comité de Coordination des Organisations du Pacifique Sud CCOPS (SPOCC).

- Programme de Développement des Iles du Pacifique PDIP (PIDP)
- Agence du Forum des Pêches AFP (FFA)
- Commission de Géoscience Appliquée du Pacifique Sud CGAPS(SOPAC)
- Secrétariat du Forum Océanien
- Commission du Pacifique Sud (CPS)
- Université du Pacifique Sud (UPS)

Le Directeur nota les échanges de plus en plus fréquents que le SPREP développait avec ces Organisations lorsqu'il se trouvait que certains éléments de son Programme étaient plus à même d'être manipulés par d'autres membres du CCOPS.

85. Il fut suggéré que le SPREP en sa nouvelle indépendance, considère quels arrangements structurels et légaux il lui plairait d'établir avec ses Organisations fondatrices. A nommer le Programme d'Environnement des Nations Unies PENU (UNEP), le Secrétariat du Forum, la Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique CESAP (ESCAP) et la Commission du Pacifique Sud. Par exemple cela impliquerait pour ces derniers l'entrée en "Memorandum d'entente".

Article 14: Directeur des services informatiques du SPREP

86. Le Directeur mis en évidence la situation des services informatiques et la nécessité d'un Directeur pour ces services. Les délégations sanctionnèrent le besoin de fournir des services informatiques adéquats mais conseillèrent une approche prudente avant de créer ce poste. L'Assemblée reconnut que le SPREP devrait louer les services d'un ingénieur conseil afin d'évaluer le besoin des dits services et développer un plan pour répondre à ces besoins. En cela il se servirait de l'expérience d'autres Organisations Régionales tout en notant la croissance du SPREP et le déménagement de son Secrétariat. Le Secrétariat pris sur lui de reporter le sujet à la prochaine réunion du MIG.

Article 15: Autres affaires

87. L'Assemblée adopta l'offre des Samoa Occidentales de recevoir le cinquième SPREP-MIG en Septembre 1992. Les dates précises sont encore à fixer tenant compte d'autres réunions régionales.

Article 16: Agenda pour une Réunion au Niveau Ministériel

88. Le projet d'Agenda se trouve joint en Annexe III.

Annexes

Annexe I: Réunion des Délégués Officiels (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3-5 Juillet 1991)

Agenda

Président: Fiji

1. Ouverture Officielle
2. Adoption de l'Agenda
3. Election du comité de rédaction
4. Heures de Travail
5. Rapport Annuel du Directeur(WP.11)
6. Présentation Sommaire des Rapports des Groupes d'Etude.
7. Rapport du Groupe d'Etude Juridique.....(WP.1)
 - (a) Option 1 - "Accord" Etablissant le SPREP
 - (b) Option 2 - 'Projet de Résolution' de la Conférence du Pacifique Sud(WP.8)
 - (c) MIG - Scénario de Règlement Interne.....(WP.17)
 - (d) Dossier de discussion sur les options légales.....(WP.13)
 - (e) Projet de Mandat pour le Directeur du SPREP
 - (f) Projet de Règlement Intérieur pour la réunion des parties
8. Rapport du Groupe d'Etude Financier(WP.3)
 - (a) Recommandations
 - (b) Alternatives pour les surfaces de bureaux - Evaluation Financière.....(WP.4)
 - (c) Projet de Plan Corporatif.....(WP.5)
 - (d) Services de langues du SPREP(WP.6)
 - (e) Règles Financières et Directives pour l'administration du SPREP(WP.9)
 - (f) Elargir la Base Financière du SPREP.....(WP.7)
9. Evaluation du Budget pour le Biennal 1991-1992(WP.12)
10. Rapport du Groupe d'Etude du Plan d'Action(WP.2)
 - (a) Plan d'Action
 - (b) Critères à utiliser pour évaluer et donner priorité aux Projets du Programme d'Etude et de Travail du SPREP(WP.16)
11. Projet de Déclaration Ministérielle sur l'Environnement(WP.15)

12. Préparations Régionales pour le CNUED (WP.10)
13. Rapport des progrès d'exécution du Programme de Travail pour 1991-92..... (WP.14)
14. Directeur des Services Informatiques du SPREP..... (WP.18)
15. Autres Affaires
 - Date et lieu de la quinzième Réunion Intergouvernementale
16. Agenda pour la Réunion Ministérielle.

Annexe II: Liste des Participants

Gouvernements

Samoa Américaines

Ms Sheila Wiegman
Environmental Coordinator
Environmental Protection Agency
Office of the Governor
PAGO PAGO
Samoa Américaines 96799

Telephone: (684) 633 2304
Telex: GOVERNOR 501 SB
Fax: (684) 633 5801

Australie

Rt. Hon. Sir Ninian Stephen
AK GCMG GCVO KBE Australian Ambassador
for the Environment

Telephone: (613) 655 2686
Fax: (616) 273 3577

Mr David O'Leary
Assistant Secretary
South Pacific Branch
Department of Foreign Affairs and Trade
CANBERRA ACT 2600
Australie

Telephone: (616) 261 2153
fax: (616) 261 2332

Mr Peter Heyward
Environment Section
Environment & Antarctic Branch
Department of Foreign Affairs and Trade
CANBERRA ACT 2600
Australie

Telephone: (616) 261 2351
Fax: (616) 261 2144

Ms Anastasia Carayanides
Legal Office
Department of Foreign Affairs and Trade
CANBERRA ACT 2600
Australie

Telephone: (616) 261 2335
Fax: (616) 261 2144

Mr Tim Richmond
Australian National Parks
and Wildlife Service (ANPWS)
G.P.O. Box 636
CANBERRA ACT 2601
Australie

Telephone: (616) 2500 200
Telex: AA 62971 ANPWJ
Fax: (616) 2500 399

Mr Chris Wheeler
Australian International Development
Assistance Bureau (AIDAB)
G.P.O. Box 887
CANBERRA ACT 2601
Australie

Telephone: (616) 276 2351
Telex: 62631
Fax: (616) 276 4708

Australie (suite)

Mr Paul Garrett
Environmental Planning Branch
Department of the Arts, Sport, the Environment, Tourism and
Territories (DASETT)
G.P.O. Box 787
CANBERRA ACT 2601
Australie

Telephone: (616) 274 1541
Fax: (616) 274 1858

Mr Richard Rowe
Consul-General
Australian Consulate General
B.P 22
Nouméa
Nouvelle Calédonie

Telephone: (687) 27 24 14
Fax: (687) 27 82 70

Iles Cook

Vaitoti Tupa
Acting Deputy Director
Conservation Service
Conservation Office
P.O. Box 371
RAROTONGA
Iles Cook

Telephone: (682) 21 256
Fax: (682) 21 247

Etats Fédérés de Micronésie

Ms Maureen Phelan
Assistant attorney General
Office of the Attorney General
P.O. Box PS 105
POHNPEI 96941
Etats Fédérés de Micronésie

Telephone: (691) 320 2644/2608
Telex: 729 6807
Fax: (691)320 2234

Fiji

Hon Tomasi Vakatora
Minister for Housing and Urban
Development
Ministry of Housing and Urban
Development
P.O. Box 2131
Government Buildings
SUVA
Fiji

Telephone: (679)211 416
Telex: 2167 FOSEC FJ
Fax: (679) 303 515

Mr Robin H. Yarrow
Permanent Secretary for
Foreign Affairs
Box 2220
Government Buildings
SUVA
Fiji

Telephone: (679)211 724
Telex: 2167 FOSEC FJ
Fax: (679) 301 741

Fiji (suite)

Mr Bhaskaran Nair
Director of Town and Country Planning
Department of Town and Country Planning
P.O. Box 2350
Government Buildings
SUVA
Fiji

Telephone: (679)211 759
Telex: 2167 FOSEC FJ
Fax: (679)303 515

Mr Epeli Nasome
Senior Town Planner
Department of Town and Country Planning
P.O. Box 2350
Government Buildings
SUVA
Fiji

Telephone: (679)211 600
Telex: 2167 FOSEC FJ
Fax: (697) 303 515

France

M. Jaques Le Blanc
Secrétaire permanent pour le Pacifique
Sud et Premier délégué auprès de la
Commission du Pacifique Sud
35, rue Saint Dominique
75016 PARIS
France

M. Lucien Chabason
Conseiller spécial du Ministre
de l'environnement
45, avenue G. Mandel
75016
PARIS
France

Telephone: (33-1) 4081 7822
Fax: (33-1) 4081 7899

M. Alain Gouhier
Second délégué de la France auprès de la
Commission du Pacifique Sud
Délégation de la France auprès de la
Commission du Pacifique Sud
B.P. 8043
NOUMEA
Nouvelle Calédonie

Telephone: (687) 26 16 103
Telex: 3095 NM DELFRA
Fax: (687) 26 12 66

Mlle Delphine Borione
Administrateur Civil
Cellule environnement
Ministère des affaires étrangères
37 Quai d'Orsay
PARIS 75007
France

Telephone: (33-1) 47 53 51 38
Fax: (33-1) 47 53 50 85

Mlle Patricia Maugain
Chargée des organisations internationales
Mission environnement développement
Ministère de l'environnement
92200 NEUILLY SUR SEINE
France

Telephone: (33-1) 47 58 12 12
Fax: (33-1) 47 45 04 74

M. Jean-François Dupon
Délégué de l'institut français de recherche
scientifique pour le développement en
coopération (ORSTOM) pour le Pacifique
B.P.A5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle Calédonie

Telephone: (687) 26 10 00
(687) 28 51 29
Telex: 3139 NM ORSTOM
Fax: (687)26 43 26

Polynésie Française

M. Alexandre Ata
Conseiller spécial auprès du Président
pour les relations extérieures
Gouvernement de la Polynésie française
B.P. 2551
PAPEETE
Tahiti
Polynésie française

Telephone: (689) 424413/410431
Fax: (689) 42 24 80

M. Michel Guérin
Conseiller technique
Ministère de la culture et de
l'environnement
Gouvernement de la Polynésie française
B.P.2551
PAPEETE
Tahiti
Polynésie française

Telephone: (689) 43 04 30
Fax: (689) 45 17 25

Guam

Mr Fred Castro
Administrator
Guam Environmental Protection Agency
D-107 Harmon Plaza, 130 Rojas S
HARMON
Guam 96911

Telephone: (671) 646-8863/7579
Fax: (671) 646-9402

Kiribati

Mr Nakibae Teuatabo
Secretary for Home Affairs
and Decentralization
Bairiki
TARAWA
République de Kiribati

Telephone: (686) 21092
Fax: (686)21133

Mr Enari Bauro
Senior Assistant Secretary
Ministry of Home Affairs
and Decentralization
Bairiki
TARAWA
République de Kiribati

Telephone: (686) 21092
Fax: (686) 21133

Iles Marshall

Hon. Ruben R. Zackharas
Minister of Health Services
Republic of the Marshall Islands
MAJURO
Marshall Islands 96960

Telephone: (692) 3445

Mr Mack Kaminaga
Ministry of Foreign Affairs
Republic of the Marshall Islands
P.O. Box 1322
MAJURO
Marshall Islands 96960

Telephone: (692) 3181 ou 3012
Telex: 0927 FRN AFS
Fax: (692) 3685/3649

Mr Kasuo Helgenberger
General Manager
Republic of the Marshall Islands
Environmental Protection Authority
P.O. Box 1322
MAJURO
Marshall Islands

Telephone: (692) 9-3250 Ext 381
Telex: 0927 FRNAFS

Nouvelle-Calédonie

Mr Jaques Iekawe
Préfet délégué Pour la coopération
régionale et le développement
économique
Haut-Commissariat
B.P. M2
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

Telephone: (687) 27 28 22
Fax: (687) 28 42 83

M. François Garde
Secrétaire général adjoint
Secrétariat général
B.P. C5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

Fax: (687) 27 28 61

M. Robert Paouta
Membre du congrès du Territoire
B.P. 31
NOUMEA
Nouvelle Calédonie

Telephone: (687)27.31.29

M. A. Digou
Nouvelle-Calédonie

M. Christian Habault
Chargé de Mission pour la recherche
et la technologie en Nouvelle-Calédonie
Département Recherche et Technologie
B.P. 465
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Telephone: (687) 27 39 44
Telex: 3142 NM
Fax: (689)27 23 45

Nouvelle-Calédonie (suite)

M. Robert Le Borgne
Chercheur à l'institut français de recherche
scientifique pour le développement en
coopération (ORSTOM)
ORSTOM
B.P. A5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

Telephone: (687) 26 10 00
Telex: 3193 NM ORSTOM
Fax: (687) 26 43 26

M. Olivier La Barre
Chargé de mission auprès du Préfet délégué
Pour la coopération régionale et
le développement économique
Haut-Commissariat
B.P. M2
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

Telephone (687) 27 28 22
Fax: (687) 28 42 83

Mme Claire Lehe
Chargé de mission auprès du Préfet délégué
Pour la coopération régionale et
le développement économique
Haut-Commissariat
B.P. M2
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Telephone (687) 27 28 22
Fax: (687) 28 42 83

Nouvelle Zélande

Mr Bill Mansfield
Director General
Department of Conservation
P.O. Box 10-420
WELLINGTON
Nouvelle Zélande

Telephone: 64 (04) 4710-726
Fax: 64 (04) 4711-082

Dr Wren Green
Director of Advocacy and Information
Department of Conservation
P.O. Box 10-420
WELLINGTON
Nouvelle Zélande

Telephone: 64 (04) 4710 726
Fax: 64 (04) 4711 082

Mr Paddy Gresham
Manager, Environmental Policy Directorate
Ministry for the Environment
P.O. Box 10362
WELLINGTON
Nouvelle Zélande

Telephone: 64 (04) 4734-090
Fax: 64 (04) 4710-195

Mr Mac Price
Consul Général
New Zealand Consulate General
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Telephone: (687) 27 25 43
Fax: (687) 27 17 40

Nouvelle Zélande (suite)

Ms Christine Bogle
Environment Division
Ministry of External Relations and Trade
Private Bag
WELLINGTON
Nouvelle Zélande

Telephone: 64 (04) 4728 877
Telex: EXTERNAL NZ 3441
Fax: 64 (04) 4729 596

Mr Allan Bracegirdle
Deputy Director
Legal Division
Ministry of External Relations and Trade
Private Bag
WELLINGTON
Nouvelle Zélande

Telephone: 64 (04) 4728 877
Telex: EXTERNAL NZ 3441
Fax: 64 (04) 4729 596

Ms Heather Riddell
Vice Consul
New Zealand Consulate General
B.P. 2219
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Telephone: (687)27 25 43
Fax: (687) 27 17 40

Niue

Mr Harkai Pihigia
Public Works Department
P.O. Box 38
AMANAU
Ile Niue

Telephone: (683) 4093
Fax: (683) 4223

Iles Mariannes du Nord

Dr Jose L. Chong
Director
Department of Public Health and
Environmental Services
P.O. Box 409 CK
SAIPAN M.P 96950
Iles Mariannes du Nord

Telephone: (670) 234 8954
Telex: 733 744
Fax: (670) 234 8954

Mr Fermin Sakisat
Public Health Administrator
Department of Public Health and
Environmental Services
P.O. Box 409 CK
SAIPAN M.P 96950
Iles Mariannes du Nord

Telephone: (670) 234 8950 to 8954
Telex: 733 744
Fax: (670) 234 8930

Mr Pete Untalan
Hospital Administrator
Department of Public Health and
Environmental Services
P.O. Box 409 CK
SAIPAN M.P 96950
Iles Mariannes du Nord

Telephone: (670) 234 8950 to 8954
Telex: 733 744
Fax: (670) 234 8930

Papouasie Nouvelle Guinée

Mr Iamo Ila
Secretary
Department of Environment
and Conservation
P.O. Box 6601
BOROKO
Papouasie Nouvelle Guinée

Telephone: (675) 27 1788
Telex: NE 22327
Fax: (675) 27 1044

Mr Brian Koningi
Legal Officer
Department of Environment
and Conservation
P.O. Box 6601
BOROKO
National Capital District
Papouasie Nouvelle Guinée

Telephone: (675) 27 1788/271192
Telex: NE 22327
Fax: (675) 27 1044

Iles Salomon

Mr Henry Isa
Principal Conservation Officer
Environment Conservation Division
Ministry of Natural Resources
P.O. Box G24
HONIARA
Iles Salomon

Telephone: (677) 23217
Telex: SOLNAT HQ 66306
Telex: (677) 21245

Tokelau

Mr Foua Toloa
Director of Agriculture and Fisheries
Office for Tokelau Affairs
P.O. Box 865
APIA
Samoa Occidentales

Telephone: (685) 20822 ou 20823
Telex: 281 SX
Fax: (685) 21761

Tonga

Hon. Dr S. Ma'afu Tupou
Acting Minister of Lands, Survey
and Natural Resources
Ministry of Lands, Survey
and Natural Resources
P.O. Box 5
NUKU'ALOFA
Tonga

Telephone: (676) 23611
Telex: 66269 PRIMO TS
Fax: (676) 23216

Mr Sione Tongilava
Secretary for Lands, Survey
and Natural Resources
Ministry of Lands, Survey
and Natural Resources
P.O. Box 5
NUKU'ALOFA
Tonga

Telephone: (676) 23611
Telex: 66269 PRIMO TS
Fax: (676) 23216

Tonga (suite)

Ms Netatua P. Fifita
Ecologist and Environmentalist
Ministry of Lands, Survey
and Natural Resources
P.O. Box 5
NUKU'ALOFA
Tonga

Telephone: (676) 23611
Telex: 66269 PRIMO TS
Fax: (676) 23216

Tuvalu

Mr Aunese Simati
Rural Development Planner
Foreign Affairs and Economic
Planning Division
Office of the Prime Minister
Vaiaku
FUNAFUTI
Tuvalu

Telephone: (688) 843
Telex: 0774-4801 TV COMM
Fax: (688) 819

Etats Unis d'Amérique

Mr R. Tucker Scully
Director
Office of Ocean Affairs
US Department of State
2201 C Street NW
WASHINGTON DC 20520
Etats Unis d'Amérique

Telephone: (1-202) 647 4970
Fax: (1-202) 647 1106

Ms Eleanore Raven-Hamilton
Office of Environmental Affairs
OES Bureaux
US Department of State
2201 C Street NW
WASHINGTON DC 20520

Telephone: (1-202) 647 9266
Fax: (1-202) 647 5947

Mr Chuck Sheehan
Office of the Legal Advisor
US State Department
2201 C Street NW
WASHINGTON DC 20520

Telephone: (1-202) 647 2282
Fax: (1-202) 647 1037

Mr John Woods
Regional Director
United States Agency for International
Development (USAID)
Regional Development Office/South Pacific
American Embassy
P.O. Box 218
SUVA
Fiji

Telephone: (679) 311 399
Telex: 2647 USAID FJ
Fax: (679) 300 075

Etats Unis d'Amérique (suite)

Mr Thomas L. Laughlin
Chief, International Liason Staff
National Oceanic and Atmospheric
Administration (NOAA)
US Department of Commerce
Room 5811, Herbert C. Hoover Bldg
14th & Constitution Avenue NW
WASHINGTON DC 20230

Telephone: (1-202) 377 4307
Fax: (1-202)377 8196

Ms Sharon Cleary
National Park Service
US Department of the Interior
P.O. Box 37127
WASHINGTON DC 20013-7127

Telephone: (1-703) 343 7063
Fax: (1-703) 343 7059

Mr Bryan Wood Thomas
Office of International Affairs
Enviromental Protection Agency (EPA)
401 M Street SW
WASHINGTON DC 20460

Telephone: (1-202) 382 6983
Fax: (1-202) 382 4470

Vanuatu

Mr Ernest Bani
Principal Environment Officer
Department of Physical Planning
and Environment
Ministry of Home Affairs
Private Mail Bag 036
PORT VILA
Vanuatu

Telephone: (678) 22252 Ext 39
Telex: 1040 VANGOV NH
Fax: (678) 23142

Wallis et Futuna

Mr Lakalaka
MATA'UTU
Ile Wallis

Samoa Occidentales

Leistaus Dr Kilifoti Eteuati
Secretary to Government
Prime Minister's Department
APIA
Samoa Occidentales

Telephone: (685) 21500
Telex: 221 MALO SX
Fax: (685) 21504

Muliagatele Iosefatu Reti
Assistant Director - Environment
Department of Lands and Environment
APIA
Samoa Occidentales

Telephone: (685) 22481, 22482
Telex: 221 MALO SX
Fax: (685) 23176

Observateurs

Gouvernement: Chili

Mr Jorge Dupouy
Counsellor
Embassy of Chile in Australia
10 Culgoa Circuit
O'Mailley
CANBERRA ACT 2606
Australie

Telephone: (06) 2862430
Telex: AA 62685
Fax: (06) 2861289

Institutions

Université Française du Pacifique Sud (UFP)

M. Guy Agniel
B.P. 8189
NOUMEA
Nouvelle Calédonie

Telephone: (687) 25 49 55
Fax: (687) 25 48 29

Université du Pacifique Sud (UPS)

Prof. R.J. Morrison
Head
School of Pure and Applied Sciences
The University of the South Pacific (USP)
P.O. Box 1168
SUVA
Fidji

Telephone: (679) 313900
Telex: FJ2276
Fax: (679) 302548

Université de Wollongong

Prof. David Farrier
Centre for Natural Resources Law
University of Wollongong
Box 1144 P.O.
WOLLONGONG NSW 2500
Australie

Telephone: (042) 213456
Fax: (042) 213188

Organisations

Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC)

M. Jean Louis d'Auzon
B.P. 1772
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Telephone: (687) 28 32 75
Fax: (687) 28 32 75

Centre pour la Loi Environnementale Internationale (CLEI)

Ms Donna Craig
Centre for International Law (CIEL)
Suite 62, 280 Pitt Street
SYDNEY 2000NSW
Australie

Telephone: (612) 805 7077
Telex: MAC UNI AA122377
Fax: (612) 805 7686

Conservation Internationale

Mr Timothy Wearer
Oceania Program Co-ordinator
Conservation International
1015 18th Street, Suite 1000
WASHINGTON DC 20036
Etats Unis d'Amérique

Telephone: (202) 429 5660
Telex: 910 2409104 CIWDC
Fax: (202) 887 5188

Comité Economique et Social

M. Edouard Chautard
Comité Economique et Social
B.P. 4766
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Telephone: (687) 27 85 17
Fax: (687) 27 85 09

M. Guy Mennesson
Comité Economique et Social
B.P. 4766
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Telephone: (687) 27 85 17
Fax: (687) 27 85 09

Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Mr Atle Bernt Fretheim
Senior Expert on Environmental
Management
Economic and Social Commission for
Asia and the Pacific (ESCAP)
United Nations Building
Rajdamnern Avenue
BANGKOK 10200
Thaïlande

Telephone: (662) 2829161-200
Ext 1620
Telex: 82392 ESCAP TH
Fax: (662) 282 9602

Agence du Forum de la Pêche (AFP)

Mr Micheal Lodge
Legal Counsel
Forum Fisheries Agency
P.O. Box 629
HONIARA
Iles Salomon

Telephone: (677)21124
Telex: 66336 FORFISH
Fax: (677) 23995

Secrétariat du Forum

Mr Iulai Lavea Loia
Economic Planning Officer
Forum Secretariat
G.P.O. Box 856
SUVA
Fidji

Telephone: (679) 312 600
Telex: 2229 SPECSUVA
Fax: (679) 302204

Ms M. Waqavenovono
Legal and Political Officer
Forum Secretariat
G.P.O. Box 856
SUVA
Fidji

Telephone: (679) 312 600
Telex: 2229 SPECSUVA
Fax: (679) 302204

La Fondation pour les Peuples du Pacifique Sud International (FPPS/I)

Ms Kathy Fry
The Foundation for the Peoples
of the South Pacific (FSP)
P.O. Box 951
PORT VILLA
Vanuatu

Telephone: (678) 22915
Fax: (678) 24510

Administration du Parc Marin du Récif de la Grande Barrière (APMRGB)

Mr Daniel van R. Claasen
External Advisory Section
Great Barrier Reef Marine Park Authority
P.O. Box 1379
TOWNSVILLE QLD 4810
Australie

Telephone: 61 (77) 818811
Telex: GBRMPA 47332
Fax: 61 (77) 726093

Association Greenpeace de Nouvelle Zélande

Ms Bunny McDiarmid
Pacific Campaign Co-ordinator
Greenpeace New Zealand Incorporated
Private Mail Bag
Wellesly Street
AUCKLAND
Nouvelle Zélande

Telephone: (64) 776128
Fax: (64) 3032676

Ms Stephanie Mills
Pacific Campaign
Greenpeace New Zealand Incorporated
Private Mail Bag
Wellesly Street
AUCKLAND
Nouvelle Zélande

Telephone: (64) 776128
Fax: (64) 3032676

Organisation Maritime Internationale (OMI)

Ms Karin Sjolín
Project Officer
Global Programme for the Protection
of the Marine Environment
International Maritime Organisation
4 Albert Embankment
LONDON SE1 7SR
Royaume Uni

Telephone: (44)(071) 7357611
Telex: 23588 IMILON G
Fax: (44)(071) 587 3210

Association Maruia

Mr Guy Salmon
Maruia Society
P.O.Box 756
NELSON
Nouvelle.Zélande

Telephone: (64)(054) 83336
Fax: (64)(054) 87525

Commission de Géoscience Appliquée du Pacifique du Sud (CGAPS)

Mr Jim Eade
South Pacific Applied Geoscience Commission
(SOPAC)
Private Mail Bag
SUVA
Fiji

Telephone: (679) 381377
Telex: 2330 SOPAC PRO FJ
Fax: (679) 370 040

Mr Stanley Temakon
South Pacific Applied Geoscience Commission
(SOPAC)
Private Mail Bag
SUVA
Fiji

Telephone: (679) 381377
Telex: 2330 SOPAC PRO FJ
Fax: (679) 370 040

Programme de Développement Forestier du Pacifique Sud

Mr Hon Tat Tang
Project Co-ordinator
South Pacific Forestry Development
Programme
FAO
Private Mail Bag 010
PORT VILA
Vanuatu

Telephone: (678) 23942
Telex: 1079 UNEPOC NH
Fax: (678) 23619

La Conservation de la Nature (LCN)

Mr Kelvin Taketa
Director Hawaii and Pacific Programmes
The Nature Conservancy (TNC)
1116 Smith St
Suite 201
HONOLULU
Hawaii 96817
Etats Unis d'Amérique

Telephone: (808) 537-4508
Fax: (808) 545-2019

Mr Chuck Cook
The Nature Conservancy (TNC)
P.O. Box 1738
KOROR
République de Palau

Fax: (680) 9 488 1725

UNESCO Bureau pour les Etats du Pacifique

Mr Trevor Sankey
UNESCO Office for the Pacific States
P.O.Box 5766
Matautu Post Office
APIA
Samoa Occidentales

Telephone: (685) 22253
Telex: 209 UNESCO SX
Fax: (685) 24276

Programme de Développement des Nations Unies (PDNU)

Mr Nigel Ringrose
Resident Representative
United Nations Development
Programme (UNDP)
Private Mail Bag
SUVA
Fidji

Telephone: (679) 312500
Telex: 2228 SUVA
Fax: (679)301718

Programme Environnemental des Nations Unies (PENU)

Dr Arthur Dahl
Deputy Director
Oceans and Coastal Areas Programme
Activity Centre (OCA/PAC)
United Nations Environment Programme
(UNEP)
P.O. Box 3052
NAIROBI
Kenya

Telephone: (2542) 333930
Telex: 25164 UNEPRS KE
Fax: (2542) 520561

Unitek Environmental Consultants INC

Mr Tom Berkemeyer
Unitek Environmental Consultants, Inc
2889 Mokumoa Street
HONOLULU 96819 Hawaii
Etats Unis d'Amérique

Telephone: (808) 839 0786
Fax: (808) 836 0555

Réseau Mondial des Sciences Indigènes

Ms Marie Wehipeihana
Worldwidw Committee (South Pacific)
11 Rimutaka Rd
Paraparaumu
WELLINGTON
Nouvelle Zélande

Telephone: (058) 82542
Fax: (058) 82542
(06) 6380440

Mr Bobby McLeod
Doonooch Indigenous Science Centre
170 Ilaroo Road
NORTH NOWRA 2450 NSW
Australie

Telephone: (044) 230048

Ms Mahinaarangi Wehipeihana
Worldwide Indigneous Science Network
29 Titoki Road
Raumati Beach
WELLINGTON
Nouvelle Zélande

Telephone: (058) 82542
Fax: (06) 6380440

Fond Mondial pour la Nature (FMN)

Mr Peter Hunnam
Pacific Programme Coordinator
World Wide Fund for Nature International
c/- G.P.O. Box 528
SYDNEY NSW 2001
Australie

Telephone: (612) 247 6300
Fax: (612) 247 8788/8856

Dr Ray Nias
Conservation Officer
World Wide Fund for Nature International
c/- G.P.O. Box 528
SYDNEY NSW 2001
Australie

Telephone: (612) 247 6300
Fax: (612) 247 8778/8856

Consultants

Conseiller Légal du SPREP

Ms Mere Pulea
P.O.Box 30823
DURAZ
Bahrein

Telephone: (973) 695 726
Fax: (973) 695 726

Conseiller Financier du SPREP

Mr John W. Léonardo
56 Riddell Road
Glendowie
AUCKLAND
Nouvelle Zélande

Telephone: 64 (09) 575 8386
Fax: 64 (09) 575 4515

Consultants au SPREP ATER/CNUED

Dr Bob Thistlethwaite
Natural Resources Advisory Services
Integlan Australia Pty. Ltd.
10 Warrazambil Street
KYOGLE
Australie

Telephone: (6166) 321 459
Fax: (6166) 321 459

Commission du Pacifique Sud (CPS) Secrétariat

P.O. Box D5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle Calédonie

Telephone: (687) 26 20 00
Telex : 3139NM SOPACOM
Fax : (687) 26 38 18

Mr Atanraoi Baiteke
Secrétaire Général

Mme Hélène Courte
Directeur de Programmes

Mr Vaasataia Poloma Komiti
Député Directeur de Programmes

Mr Alan March
Assistant Executif

Mr Patrick Cowan
Directeur Section Interprétariat/traduction

Mr Roy Benyon
Interprète

Mr Claude Colomer
Interprète

Mlle Valérie Hassan
Interprète

Mme Dominique Toulet
Interprète

Mr Désiré Ahouanmenou
Traducteur

Mr Pierre Pellerin
Traducteur

Mlle Christine Youssef
Traductrice

Programme Régional Océanien de l'Environnement (SPREP)

(de Janvier 1992)

P.O. Box 240
APIA
Samoa Occidentales

Telephone: (685) 21 929
Fax: (685) 20 231

Dr Vili Fuavao
Directeur

Mr Paul Holthus
Chargé de Projet (Scientifique)

Mr Peter Thomas
Chargé des Zones Protégées

Ms Lesley Murdoch
Chargé de Projets d'Education Environnementale

Dr Chalapan Kaluwin
Chargé du Changement Climatique

Mr Dave Sheppard
Chef d'équipe/ATER (Assistance Technique pour l'Environnement Régional)

Ms Neva Wendt
Chef d'équipe/Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (SNGE)

Mr Gerald Miles
Chargé de Projet/Préparation du Pacifique pour le CNUED
(Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement)

Mrs Lisa Weaver-Gosselin
Assistante Administrative

Mlle Marie-Thérèse Bui
Secrétaire (SPREP)

Mlle Tekura Manea
Assistante de bureau (SPREP)

Mlle Graziella Shiu
Assistante de bureau (SPREP)

Ms Andrea Meehan-Williams
Assistante de bureau (SPREP)

Annexe III: Offre des îles Samoa Occidentales de Recevoir le SPREP

1. A la réunion Intergouvernementale tenue en Septembre 1990, les Samoa Occidentales ont fait une offre formelle de recevoir le SPREP .
2. Quelques informations fondamentales sur cette offre suivent:
 - (i) Le gouvernement des Samoa Occidentales rendra immédiatement disponible au SPREP des surfaces de bureaux et aménagements, suffisamment adéquats pour les besoins de bureaux projetés pour les prochains 12 mois.
 - (ii) Les surfaces de bureaux seront fournies par le Gouvernement sans frais pour le SPREP
 - (iii) Les bureaux sont situés dans des bâtiments appartenant au Gouvernement sur la "Apia Airport West Coast Road" à 5 minutes de voiture d' Apia.
 - (iv) Le Gouvernement a aussi trouvé un terrain sur lequel le complexe de bureaux du SPREP pourra être bâti.
 - (v) Similairement, le Gouvernement a trouvé un terrain sur lequel le SPREP pourra bâtir des logements pour ses employés , s' il le souhaite.
 - (vi) Le terrain sera fourni au SPREP sans frais par le Gouvernement.
 - (vii) Le SPREP, en tant que Corps Intergouvernemental sera reconnu comme Organisation Internationale sous les lois des Samoa Occidentales et il lui sera accordé tous privilèges, immunités et droits donnés aux Organisations Internationales.
3. Si le SPREP souhaitait louer des bureaux à Apia de préférence au bureaux offerts par le Gouvernement, des locaux de bureaux aux coûts de location modérés sont disponibles. Le Gouvernement peut aussi aider à les trouver et à négocier les termes de location.
4. Les membres du personnel sont tenus de louer leur logement individuellement, mais si des problèmes se présentent au début, le Gouvernement pourra les dépanner avec des maisons gouvernementales.
5. En termes comparatifs les coûts opérationnels à Apia sont bas. Notre estimation est que le coût seul d'administration pour le Quartier Général du SPREP aux Samoa Occidentales serait estimé à quelque 40-50% plus économique qu' un SPREP s'administrant de lui même aux coûts actuels.

Recommandation:

Les délégués sont invités à considérer le contenu de ce Dossier d'Etude et, si ils le jugent approprié de:

- (i) accepter l'offre des Samoa Occidentales de recevoir le SPREP à Apia;
- (ii) Diriger le Secrétariat du SPREP pour commencer à faire des arrangements pour sa relocation aux Samoa Occidentales, ce déménagement devant être terminé avant la prochaine Réunion Intergouvernementale.

Annexe IV: Réunion au Niveau Ministériel (Nouméa, Nouvelle Calédonie, 8-9 Juillet 1991)

Agenda Provisionnel

Président: Fidji

1. Ouverture Officielle
2. Adoption de l' Agenda
3. Election du comité de rédaction
4. Heures de Travail
5. Rapports des Pays
6. Rapport Annuel du Directeur
7. Légal
8. Finances comprenant le budget pour 1991-92
9. Plan d' Action
10. Préparations Régionales pour le CNUED
11. Projet de Déclaration Ministérielle sur l'Environnement et exposé au COMPREP III
12. Rapport des progrès sur le Programme de Travail pour 1991-92
13. Exposé des Observateurs
14. Date et lieu de la cinquième Réunion Intergouvernementale du SPREP
15. Autres Affaires

Annexe V: Principes Directeurs de Gestion Financière

Approuvant les principes suivants de gestion financière comme base pour le développement des budgets et pour identifier les besoins de ressource et les reporter sur le revenu et la dépense.

- (i) Qu'en identifiant les ressources humaines et financières demandées par le Secrétariat, les fonctions du Secrétariat (détaillées dans le projet de Plan d'Action) devraient être considérées sous les titres:
 - fonctions primaires (fonctions centrales incluant les services au MIG, la recherche de fonds, la coordination des activités, et la fourniture d'information aux membres.
 - fonctions de gestion des projets (gestion des projets financés des donateurs pour le compte des membres et des donateurs);
 - fonctions d'exécution des projets (mise en oeuvre des projets financés des donateurs pour le compte des membres et des donateurs excluant les fonctions de gestion de projet).
- (ii) que les solutions les plus économiques étant en accord avec les décisions du MIG 1990 devraient être identifiées.
- (iii) qu'en identifiant les ressources nécessaires à mettre en valeur les aptitudes du SPREP une forte attention soit maintenue pour la fourniture de services au membres des îles du Pacifique pour répondre à leur problèmes d'environnement;
- (iv) qu'au maximum possible les coûts à la fois d'exécution du projet et les coûts complets de sa gestion devraient être en accord avec les fonds de projet des donateurs;
- (v) que les fonctions de base du Secrétariat seraient assumées par un Secrétariat efficace fondé au plus possible par les contributions des membres et quelques autres revenus, pour que les membres clairement gardent plein contrôle des priorités et opérations du SPREP et qu'une base financière sûre existe pour maintenir la continuité des opérations de l'organisation;
- (vi) que le budget devrait prévoir un surplus d'opération dérivé de fonds reçus pour la gestion des projets et des fonctions primaires du Secrétariat;
- (vii) qu'une vue conservatrice soit prise du possible revenu disponible.;
- (ix) que le budget devrait être structuré de façon qu'il soit possible de revoir les implications budgétaires de tous changements relatifs au Secrétariat dans les années suivantes;
- (x) qu'un fondement sûr soit donné pour la première année d'opération en tant qu'Organisation autonome.
- (xi) que le Secrétariat rassemble des informations sur les coûts d'une façon qui permette leur présentation sous les deux fonctions citées au paragraphe (i) ci-dessus, et sous les titres du Programme du Plan d'Action.

Annexe VI: Directives au Directeur du SPREP et aux Fonctions du Secrétariat

L'Assemblée indiqua au Directeur du SPREP de:

1. établir un système de gestion financière exhaustif et indépendant incluant le développement des règles financières.
2. établir des comptes bancaires séparés aussitôt que possible.
3. opérer le recrutement immédiat d'un Directeur Financier utilisant l'aide du PDNU.
4. acquérir un véhicule de service et autres avoirs d'opération dans la mesure des possibilités.
5. Préparer un Projet de Plan Corporatif à être considéré et notifié par le MIG de 1992. Le plan éladant entre autres choses, la mission du SPREP, la philosophie de gestion, les principes et objectifs, les structures d'organisation et stratégies à mettre en oeuvre.

L'Assemblée a approuvé:

1. La création de 7 postes en 1991 et 1992, pour exécuter les fonctions primaires du Secrétariat financés soit par la contribution des membres ou les financements des donateurs spécialement prévus à cet usage;
2. Le Directeur acceptant la responsabilité pour la gestion et l'exécution des projets additionnels incluant la création de postes pour exécuter les fonctions de gestion de projets et les fonctions d'exécution de projets du Secrétariat à condition que:
 - (i) des fonds soient pourvus par les donateurs pour tous les coûts incluant les salaires, les coûts auxiliaires incluant logement, aménagements bureautiques, voyages, entretien du Secrétariat et autres coûts;
 - (ii) l'acceptation de cette responsabilité n'ait pas de répercussions facheuses sur la capacité du Secrétariat d'exécuter et de gérer le programme de travail approuvé par la Réunion Intergouvernementale.

L'Assemblée a consenti:

1. Que le MIG garde les seuls pouvoirs pour approuver une augmentation dans les possibilités en personnel du Secrétariat et pour les fonctions primaires du Secrétariat.
2. Qu'une révision exhaustive au sujet des personnels du SPREP soit conduite basée, en partie sur l'expérience d'autres Organisations Régionales, et que les contrats et conditions du personnel existant du CPS soient maintenus jusqu'à ce que de nouveaux contrats et conditions soient acceptés.
3. Que la révision des progrès du MIG 1992 progresse dans l'exécution de ces recommandations pour s'assurer que:
 - (a) des mesures sérieuses soient établies au sujet du personnel;
 - (b) les Fonctions Primaires du Secrétariat soient bien supportées par les membres donateurs; et,
 - (c) que le Secrétariat ait suffisamment d'aide du MIG.

4. D'ici le temps que le SPREP déménage aux Samoa Occidentales, que le CPS et le SPREP coopèrent pour maintenir au moins le niveau actuel des services de traduction et d'interprétariat du CPS au SPREP.
5. Que les directives courantes pour déterminer les contributions des membres soient retenues (Annexe IV à WP3).
6. Que les directives et règles financières pour l'administration du SPREP soient préparées par le Secrétariat pour vérification par les autorités conseils, pour adoption du [Groupe d'Exécution Financière] qui exercera en cette matière technique l'autorité du MIG. □

Annexe VII: Implications de la Relocation du SPREP aux Samoa Occidentales

Introduction

1. Suivant la décision des officiels du MIG de reloger le SPREP aux Samoa Occidentales, le Groupe d'Etude Financier fut prié de rendre compte des implications financières de ce déplacement.

Approche Générale et Date de Relocation

2. Le Groupe d'Etude Financier a reconnu le besoin de minimiser l'impact de ce déplacement sur le Programme de Travail, le personnel et le budget ainsi que le besoin de consultation avec les employés existants du SPREP pour minimiser les coûts de relocation personnels. Le directeur travaillerait de près avec la direction du CPS pour voir si les employés ne désirant pas déménager pourraient être transférés à d'autres Programmes de Travail.
3. Il est proposé que:
 - (i) le déplacement soit fait durant la période de Noël/Nouvel-An quand le travail sur le Programme est traditionnellement tranquille (mais il se pourrait que les contraintes budgétaires demandent une date ultérieure);
 - (ii) toute nomination de personnel soit faite aux Samoa Occidentales, bien que quelques uns pourraient rester temporairement à Nouméa ;
 - (iii) après le déplacement, un Agent Administratif dirige un bureau du SPREP à Nouméa jusqu'à Juillet 1992 (Ceci aidera le Directeur à maintenir une continuité dans le mouvement de travail);
 - (iv) le Directeur Adjoint devra avoir des responsabilités spéciales pour l'établissement du bureau aux Samoa Occidentales et pourrait s'y trouver avant que le personnel existant soit transféré. Dans cette attente, un autre membre du personnel pourrait aller plus tôt aux Samoa Occidentales et remplir cette tâche.

Relations de Travail avec les Samoa Occidentales

4. Afin de réduire l'impact de la relocation et d'établir une relation de travail coopérative avec le Gouvernement des Samoa Occidentales dans la gestion de cet exercice, les mesures suivantes sont suggérées:
 - (i) Le Directeur et probablement un employé administratif iraient aux Samoa Occidentales aussi tôt que possible pour inspecter les locaux offerts, pour prendre en considération les autres possibilités de bureaux à Apia et, pour évaluer les mesures à prendre avant que le personnel puisse emménager dans ces bureaux.

(ii) Au Directeur de discuter avec le Gouvernement des Samoa Occidentales sur les actions possibles qui pourraient être prises par ce Gouvernement pour faciliter la relocation, ceci incluant:

- possibilité de logements Gouvernementaux;
- détachement provisoire de personnel du SPREP aux Samoa Occidentales;
- fourniture de téléphones et autres services pour le bureau incluant les remises à neuf nécessaires;
- la possible création d'un groupe de liaison au sein du Gouvernement des Samoa Occidentales durant la phase de transition.

Implications Financières de la Relocation

5. L'évaluation Financière en WP. 20 et les travaux antécédants effectués pour la location du CGAPS (SOPAC) sont considérés donner une vue réaliste des implications financières d'un déménagement aux Samoa Occidentales. Les bénéfices nets actuels (basés sur des mouvements de fonds sur trois ans) d'un déplacement aux Fiji (580.000 Dollars US) sont considérés par le Conseiller Financier être "légèrement plus élevés" que ceux d'un déplacement aux Samoa Occidentales.
6. Lorsqu' à moyen terme les bénéfices sont clairs, à court terme se trouvent des coûts uniques devant être confrontés. Ceux-ci sont prudemment estimés à 140.000 Dollars US (couvrant des domaines comme le fret, les tarifs aériens, le personnel temporaire, les voyages supplémentaires et la clôture des baux à Nouméa) et à 60.000 Dollars US pour meubler complètement les bureaux aux Samoa Occidentales. Il est estimé que la moitié de ces coûts seront assumés par les donateurs des projets et par le biais de la fonction de gestion des projets.
7. Le budget de 1991 ne pourvoit pas à ces coûts uniques et ne le pourrait pas sans contribution spécifique des membres. De plus, sur les indications courantes de mouvements de fonds les coûts de relocation ne pourraient possiblement pas être affrontés au début 1992. Les termes de la relocation sont donc dépendants des conditions budgétaires du SPREP et seraient facilités par le prompt et complet paiement des contributions des membres pour 1991 et 1992.

Gestion Financière

8. La relocation aux Samoa Occidentales exigera l'établissement d'un système indépendant de gestion financière. Pour maintenir la continuité et faciliter le transfert, il est considéré qu' une action rapide devrait être prise pour la nomination d'un Directeur Financier. En outre, certains moyens pourraient être trouvés pour maintenir les services du Conseiller Financier pendant cette période transitoire. Il est aussi nécessaire de considérer si le transfert de la direction financière du CPS devrait être opéré le plus tôt possible.

Relations de Travail avec le CPS

9. Le besoin d'un bon soutien de la direction du CPS pour faciliter la relocation a été reconnu. Ceci est important, ayant affaire avec le personnel, les finances et autres sujets incluant le déménagement physique. Ces sujets devraient être discutés entre le Directeur et la CPS.

Avis aux Donateurs

10. La relocation sera d'un considérable intérêt pour les donateurs. Ils devraient être avisés de la relocation et des implications pour leurs Projets. Puisque ce déplacement possède des bénéfices à long terme en matière de projets, il fut considéré que certains donateurs soient encouragés à subvenir aux coûts à court terme .

Sujets particuliers à considérer

11. Le Groupe d'Etude à reconnu qu' il est difficile d'être précis à ce point, sur les implications de ce déplacement et qu'il est nécessaire que le Secrétariat s'attache à trouver sur ces dites implications le plus d'informations possible. Les questions particulières suivantes furent soulevées pendant la discussion:

- arrêt des paiements au personnel de support de Nouméa;
- arrêt des baux d'habitation;
- transport des effets personnels et équipements de bureau;
- transferts du personnel de Nouméa et de leurs dépendants;
- voyages additionnels et logement temporaire de nouveaux personnels à Nouméa;
- nomination de personnel temporaire aux Samoa Occidentales;
- rénovation des bureaux aux Samoa Occidentales;
- installation de télécommunications - téléphones, fax;
- mobilier additionnel pour les Samoa Occidentales;
- service de traduction/interprétariat (couvert séparément);
- installations informatiques;
- photocopieurs;
- nouvelles adresses pour papiers à entête, papeterie;
- installations pour réunions et séminaires, etc.;
- installations de conférence du MIG - une installation existe à Apia;
- l'achat d'un véhicule;
- la révision des indemnités du personnel;
- notification aux candidats (pour de nouveaux postes) de la nouvelle location du SPREP.

Questions à long terme

12. Il est présumé qu' initialement le SPREP sera logé sans frais dans les espaces de bureau offerts par le gouvernement des Samoa Occidentales (ou éventuellement dans des bureaux à Apia) et que le personnel habitera dans des logements loués individuellement ou appartenant au Gouvernement. A long terme il y aura la possibilité, à la fois d'aires de bureau et de logement permanentes. Les implications de ces besoins demandent de plus amples considérations.

Annexe X: Rédaction de la Déclaration Ministérielle sur l'Environnement et le Développement

Nous, les Ministres et représentants des 27 membres du Programme Régional Océanien de l'Environnement (SPREP), assemblés à Nouméa du 8 au 9 Juillet 1991;

Se rappelant la *Déclaration de Stockholm de 1972 sur l'Environnement Humain*, et réaffirmant notre engagement à ses principes; en particulier, que la protection internationale et les améliorations de l'environnement doivent être traitées dans un esprit coopératif par tous les pays, grands ou petits, sur un pied d'égalité.

Réaffirmant les principes adoptés dans la *Déclaration des Rarotonga de 1982 sur l'Environnement Humain dans le Pacifique Sud*;

Accentuant la particulière importance pour notre Région de la *Résolution 43/53 de l'AGNU (UNGA)* qui reconnaissait les changements climatiques en tant que problèmes d'intérêt humanitaire généraux, la *Résolution 44/206 de l'AGNU* sur la particulière vulnérabilité des petits pays- îles aux possibles effets désastreux de l'augmentation du niveau de la mer sur les îles et zones côtières, particulièrement les zones côtières peu élevées.

Se rappelant la *Déclaration de 1989 de Majuro sur le Changement climatique*, la *Déclaration de 1989 sur le Réchauffement Global et le Relèvement du Niveau de la Mer* et la *Déclaration de la Seconde Conférence sur le Climat Mondial*;

Prenant en considération la *Résolution 44/228 de l'AGNU* de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement accentuant l'importance de la participation du Pacifique Sud dans cette conférence;

Se rappelant le communiqué du *Vingt et unième Forum du Pacifique Sud (1990)*, dans lequel les Chefs des Gouvernements Régionaux ont reconnu qu'un développement important est la clé pour la protection des ressources de la Région pour les générations futures.

Accueillant les Exposés du *Vingt et unième Forum du Pacifique Sud* et de la *Trentième Conférence du Pacifique Sud* sur le besoin de fortifier la coopération dans la Région, et au travers des arrangements institutionnels de la Région, pour répondre aux problèmes d'environnement du SPREP avec de meilleures possibilités.

Se rappelant aussi la *Déclaration Ministérielle du CESAP (ESCAP) de 1990 sur le Développement Clair et Soutenable dans l'Asie et le Pacifique*; et notant la *Déclaration du Congrès sur l'Environnement pour l'Asie et le Pacifique*;

Soulignant l'unicité de la Région du Pacifique Sud, ces petits territoires dispersés sur les zones maritimes les plus larges au Monde; leur haut degré d'écosystème et de diversité d'espèces et leur vulnérabilité aux désastres naturels; le haut degré de dépendance économique et culturelle à l'environnement; leur diversité de cultures et langages, leur pratiques et coutumes inhérentes à la close et particulière relation des peuples du Pacifique avec leur environnement;

Reconnaissant que les actions prises dans un pays ou une région ne devraient pas endommager l'environnement d'autres pays ou régions;

Profondément Inquiets de la vulnérabilité du Pacifique Sud aux menaces environnementales sérieuses, incluant le changement climatique et l'élévation des niveaux des mers, les menaces aux ressources vivantes marines, et la pollution résultant de tests nucléaires, l'importation, le transport, la mise en dépôt ou la destruction de déchets et armements toxiques et dangereux, en particulier, certaines menaces générées hors de la Région;

Accentuant l'urgence d'atteindre un Accord sur les mesures pour répondre à ces menaces;

Soulignant les problèmes communs entre les pays de la Région et ceux de petits pays-îles dans d'autres régions;

Acueillant la mise en valeur des possibilités et de l'autonomie du SPREP;

Se rappelant le **Traité du Pacifique Sud de Zone non Nucléaire (Traité de Rarotonga)**;

Acueillant l'entrée en action en 1990 de la *Convention sur la Conservation de la Nature dans le Pacifique Sud (Convention d'Apia de 1976)* et la *Convention pour la Protection des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région du Pacifique Sud (Convention du SPREP 1986)* et protocoles relatifs, qui entre eux forment le cadre d'un régime légal et exhaustif de compréhension de l'environnement;

Notant avec satisfaction l'entrée en action en 1991 de la *Convention pour la Prohibition de la Pêche Industrielle au Filet Dérivant dans le Pacifique Sud (Convention de Wellington 1989)* qui reflète les fortes inquiétudes de cette pratique de pêche inadmissible;

Reconnaissant l'assistance précieuse que de nombreux Gouvernements et Organisations Internationales, en particulier le PENU (UNEP) au travers de ses Programmes Maritimes Régionaux, ont donné à la protection de l'environnement du Pacifique Sud;

S'engageant à assurer la poursuite de l'harmonie qui caractérise les peuples des Îles du Pacifique avec leur environnement;

1. **Déclarons** notre dévouement à travailler individuellement et collectivement, et au travers du SPREP, pour accomplir un développement de valeur dans la Région du Pacifique Sud, en particulier en s'efforçant de:
 - Répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins
 - Encourager l'équité de participation dans les développements écologiquement soutenables
 - Minimiser tout impact environnemental hostile de développement économique en intégrant des considérations environnementales à la planification économique et sectorielle et aux lignes de conduite
 - formuler des lignes de conduites pour l'usage de ressources et de planification du développement basées sur un principe de précaution;

2. **Adoptons**, comme part intégrale de cette Déclaration, le Plan d'Action pour la Gestion de l'Environnement de la Région du Pacifique Sud 1991-1995 et nous chargeons de travailler individuellement et collectivement pour sa pleine exécution en:
- encourageant des pratiques écologiquement soutenables d'utilisation des ressources
 - conservant la diversité biologique de la Région et protégeant les écosystèmes critiques
 - assurant l'utilisation et la conservation de manière écologiquement soutenable des ressources terrestres, de l'eau douce et des ressources maritimes
 - prévenant, contrôlant et gérant la pollution et les résidus
 - évaluant l'impact environnemental des projets de développement
 - coopérant dans les efforts internationaux pour trouver des solutions aux problèmes urgents d'environnement global
3. **Reconnaissons** l'importance de facteurs socio-économiques dans les activités de gestion de ressources nationales et régionales et nous appliqueront à:
- adopter des lignes de conduite sur la population et encourager des habitudes de consommation favorisant un développement soutenable
 - intégrer des considérations sur la santé et la nutrition dans les plans pour le développement, en prenant des mesures pour adoucir l'impact de la dégradation environnementale sur la santé et la nutrition
 - assurer la maintien et l'usage du savoir faire traditionnel et des pratiques favorisant un développement soutenable
 - accroître, par l'éducation, l'instruction et la dissémination d'information, la connaissance et la compréhension générales de l'environnement et des héritages culturels, afin de promouvoir des attitudes communautaires positives à propos de l'environnement
 - faciliter le transfert de technologies appropriées et abordables avec leurs développements inhérents en ressources humaines, qualités et instruction, recherche et partage d'information
 - assurer l'effective application des fonds de budgets nationaux et des sources internationales pour la protection de l'environnement et l'achèvement d'un développement écologiquement soutenable dans la région
 - explorer les opportunités de contribution du secteur privé pour l'exécution d'un développement écologiquement soutenable dans la région;
4. **Affirmons** le droit des individus et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) d'être informés sur les questions environnementales pertinentes pour eux, d'avoir accès à l'information et de participer dans la formulation et l'exécution de décisions probables d'affecter leur environnement;

5. **Déclarons** notre résolution à travailler ensemble, ainsi qu'au travers du SPREP, de développer plus loin, au besoin, le cadre juridique pour la protection de l'environnement, pour faciliter l'exécution de conventions régionales pertinentes, ainsi que mettre en valeur les capacités régionales et nationales pour un meilleur développement;
6. Demandons à la communauté internationale de:
- respecter le droit des peuples du Pacifique Sud, comme gardiens de notre environnement fragile, afin de protéger notre Région pour les générations présentes et futures
 - adopter des mesures pour protéger l'environnement, particulièrement dans les domaines du changement climatique, des méthodes et technologies de pêche, de conservation de la diversité biologique et de la protection des surfaces marines contre les pollutions de toutes sources
 - supporter les activités de la Région pour la compréhension du système global de climat
 - coopérer et assister les efforts régionaux et nationaux pour exécuter un développement soutenable dans le Pacifique Sud
 - reconnaître le SPREP comme l'Organisation Régionale responsable pour la coordination, la protection et la gestion environnementale pour le Pacifique Sud:
7. Appelons le Comité Préparatoire du CNUED à prendre pleinement en compte les graves sujets exprimés lors de la Déclaration Régionale du Pacifique Sud à la Troisième Réunion du Comité Préparatoire du CNUED.

Annexe XI: Déclaration Régionale Océanienne au Troisième Comité préparatoire du CNUED (UNCED)

Les membres du Programme Régional Océanien de l'Environnement (SPREP) se rejouissent de l'opportunité fournie par le CNUED (UNCED) et le travail du Comité Préparatoire pour contribuer à une compréhension globale et à la réalisation d'un développement écologique soutenable.

Pour leur contribution et conformément au Paragraphe 13 de la Résolution 44/228 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les membres du SPREP ont entrepris des préparations régionales pour le CNUED (UNCED) incluant une Rencontre Régionale Intergouvernementale au niveau Ministériel et la préparation d'un Rapport Régional pour développer leurs vues et perspectives à propos des questions de l'Agenda du COMPREP (PREPCOM).

L'environnement unique et les ressources culturelles des pays des îles du Pacifique furent soulignées durant les rencontres antérieures du Comité Préparatoire. Ce Compte Rendu élabore nos contributions préalables au COMPREP et sera élaboré plus en profondeur dans nos Rapports Nationaux ainsi que dans un Rapport Régional qui sera présenté à la quatrième rencontre du Comité Préparatoire.

Ce Compte-Rendu offre la perspective régionale du SPREP sur ce que sont pour nous les questions clé de considération. En tant que Région, nous pouvons être caractérisés comme îles et groupes d'îles partageant un lien commun avec l'histoire humaine évolutive. Beaucoup d'entre nous occupent quelques unes des masses de terre les plus petites de cette planète. En tant qu'îles, nous partageons une vulnérabilité unique aux perturbations naturelles et celles induites par les humains sur les environnements locaux et globaux. Nous sommes également liés par notre dépendance sur les caractéristiques physiques et les ressources biologiques de la mer et des terres ainsi que par notre dépendance commune sur l'approvisionnement local et particulièrement vulnérable d'eau douce.

En tant qu'îles, généralement isolées les unes des autres par centaines sinon milliers de kilomètres, nos populations ont développé des cultures et attitudes d'autosuffisance uniques. Notre diversité comme Région est une source de force mais comme toutes les îles, nous sommes vulnérables aux changements environnementaux qui peuvent avoir des effets catastrophiques. L'histoire humaine récente de l'Océanie connut des exemples d'îles entières rendues inhabitables par la destruction humaine de l'environnement. Un développement insoutenable menace non seulement les vies des peuples insulaires mais aussi les îles elles-mêmes et les cultures qu'elles nourrissent.

Ces considérations nous rapprochent naturellement pour chercher une action internationale sur les questions d'environnement global qui menacent les pays de notre Région. Changement climatique, élévation potentielle du niveau des mers et bouleversements climatiques sont des questions qui concernent gravement notre Région. De façon similaire, notre dépendance sur les ressources biologiques de notre Région est mise en danger par les systèmes d'exploitation à grande échelle de nos ressources vitales marines et terrestres. Notre inquiétude à préserver la richesse de nos espèces biologiques et écosystèmes est à la base de notre intérêt dans les négociations vers une convention globale sur la protection de la Diversité Biologique.

Notre désir d'autosuffisance économique est le point central du développement social et économique de la Région. Néanmoins plusieurs pays dépendent déjà de l'aide pour le développement et nous reconnaissons qu'atteindre notre but d'un Pacifique soutenable demandera l'assistance continue de la communauté internationale.

Les sections suivantes présentent nos vues et besoins centrés sur les actions internationales requises.

1. Océans

1.1 Le Pacifique est l'océan le plus vaste au monde, couvrant un tiers de la surface de la planète. La richesse de l'environnement et de ses ressources sont intégrantes à l'existence même des communautés du Pacifique.

1.2 Pour cette raison, il est essentiel de:

1.2.1 reconnaître et respecter la dépendance absolue des pays Océaniens sur l'océan pour leur existence en tant que telle;

1.2.2 cesser les pratiques de pêche inadmissibles, particulièrement la pêche aux filets dérivants.

1.2.3 interdire la décharge de substances toxiques, dangereuses et nucléaires dans le Pacifique;

1.2.4 prévenir, réduire et contrôler la pollution qui peut résulter des essais nucléaires et de l'importation, le transport, l'entrepôt, ou la destruction des déchets et armes toxiques et dangereuses;

1.2.5 mettre en oeuvre et appuyer les conventions existantes couvrant la pollution marine, le transport commercial international et la conservation et gérance de la pêche;

1.2.6 reconnaître l'impact environnemental et social de la pêche industrielle ainsi que les pratiques destructives de cette pêche sur les communautés côtières locales et les activités de pêche;

1.2.7 utiliser des systèmes de gestion basés sur les écosystèmes plutôt qu'une approche par espèces individuelles;

1.2.8 assister les pays Océaniens à prévenir, minimiser et contrôler les sources terrestres de pollution marine;

1.2.9 reconnaître le rôle de l'océan en tant que siphon de carbone;

1.2.10 supporter les efforts, aux niveaux internationaux et régionaux pour la gestion de la pêche en haute mer.

1.3 Les membres du SPREP sont engagés à solidifier les capacités nationales et régionales afin de planifier et gérer les questions océanes par:

1.3.1 la mise en oeuvre du Plan d'Action du SPREP 1991-1995

1.3.2 le développement de Stratégies Nationales de Gestion Environnementale (National Environmental Management Strategies) au sein du SPREP;

1.3.3 la supervision et le contrôle de la pollution marine (SPREP-POL) ainsi que la planification de la pollution pétrolière aux niveaux nationaux et régionaux;

1.3.4 la gestion de projets de planification du littoral (développement de parcs maritimes et inventaire des ressources) ainsi que le développement de procédures et capacités EIA adéquates;

1.3.5 l'achèvement de la ratification et l'exécution de la Convention pour la Protection des Ressources Naturelles et de l'Environnement de l'Océanie (convention SPREP) ainsi que les protocoles qui y sont attachés.

2. Ressources Terrestres

2.1 L'Océanie est une région de milliers d'îles représentant moins de 0.4 pour-cent des ressources terrestres mondiales et s'étendant sur plus du dixième de la surface du Monde. Pour la plupart des sociétés océaniques, les ressources provenant de la terre constituent la base pour la majorité de leur production commerciale et subsistance. Les taux de croissances élevés de la population ainsi que le remplacement de la gestion traditionnelle du sol par l'agriculture introduite et le développement forestier et minier, ont posé une sérieuse tension sur les ressources du sol et les communautés qui en dépendent. Ces tendances sont particulièrement sérieuses pour les plus petites îles, spécialement les atolls, avec leurs surfaces agraires restreintes, leur pauvre sol et leur ressources minérales et autres, limitées. Parce que les activités basées sur le sol affectent directement les écosystèmes maritimes et côtiers, la promotion de pratiques d'utilisation du sol soutenables pour l'environnement doit être vue comme intégrale au développement soutenable des ressources côtières et maritimes.

2.2 Il est essentiel de:

2.2.1 reconnaître la relation intégrante entre la terre, l'eau douce et les ressources marines de la Région Pacifique;

2.2.2 tenir compte de l'impact du développement agricole et des projets d'extraction des ressources sur les autres entités utilisant ces ressources et environnements;

2.2.3 reconnaître la valeur et le rôle des forêts en tant que siphons de carbone et en améliorant les impacts du changement climatique;

2.2.4 promouvoir des pratiques agricoles et forestières soutenables;

2.2.5 reconnaître et respecter les droits traditionnels des propriétaires et entités utilisant la terre;

2.2.6 adhérer à développer plus en profondeur des codes de conduite pour les corporations transitionnelles opérant dans la région;

2.2.7 reconnaître l'impact des types de production et consommation insoutenables, particulièrement dans les pays industrialisés;

2.2.8 assurer une gestion minière convenable afin de minimiser les impacts environnementaux et maximiser les bénéfices sociaux et économiques locaux;

2.2.9 reconnaître la contribution critique de l'agriculture de subsistance aux revenus réels et à la qualité de vie de plusieurs communautés océaniques ainsi que son rôle procurant une base d'auto-dépendance.

2.2.10 reconnaître le besoin de projets de développement, incluant tourisme et industrie, à être entrepris d'une manière respectant les contrôles environnementaux adéquats.

2.3 Les pays membres du SPREP sont engagés à solidifier les capacités nationales et régionales de planification et gestion des ressources agraires par:

2.3.1 la mise en oeuvre du Plan d' Action du SPREP 1991-1995;

2.3.2 le développement de procédures et capacités EIA appropriées;

3. Eau Douce

3.1 L'eau est critique au développement écologique soutenable et les ressources d'eau douce sont une source de subsistance et de revenus en espèces pour plusieurs communautés. De plus, certaines petites îles n'ont pas d'eau de surface mais des sources d'eau souterraines extrêmement limitées et fragiles qui, avec l'eau de pluie sont critiques à une habitation soutenable. Plusieurs sont totalement dépendantes des ressources locales, sans option pour importer l'eau. Ces ressources d'eau sont vulnérables à la pollution croissante du développement moderne et de l'urbanisation et changements des modèles climatiques conséquents aux changements climatiques globaux.

3.2 Il est essentiel de:

3.2.1 reconnaître les contraintes posées au développement par les ressources limitées d'eau douce et la vulnérabilité à la contamination de ces dites ressources;

3.2.2 fournir la technologie appropriée pour la canalisation et la conservation de l'eau douce;

3.2.3 assister au développement et à la conservation des ressources, incluant l'eau souterraine et l'eau de surface;

3.2.4 tenir compte des intérêts du Pacifique Sud dans la création et le maintien des programmes d'eau internationaux;

3.3 Les membres du SPREP sont engagés à solidifier les capacités nationales et régionales de gestion et protection des ressources d'eau douce par:

3.3.1 la mise en oeuvre du Plan d' Action SPREP 1991-1995;

3.3.2 Le développement de procédures et capacités EIA appropriées;

3.3.3 la prévention de la pollution et les programmes de gestion.

4. Diversité Biologique

4.1 La région du Pacifique est un des centres mondiaux de diversité biologique. Le Pacifique Occidental a la plus grande diversité marine du monde. Plus de 3000 espèces différentes peuvent être trouvées sur un seul récif. Des milliers d'îles sont entourées par un riche complexe d'écosystèmes côtiers incluant palétuviers, bancs de salicorne herbacée et lagons estuariers. L'évolution de la biogéographie insulaire a conduit à l'endémisme élevé des espèces terrestres, particulièrement sur les plus grandes îles qui peuvent aussi avoir une diversité biologique extrêmement élevée. Quoique certaines des plus petites îles ont une diversité extrêmement basse et peu ou aucun endémisme, elles ont néanmoins un niveau très élevé d'espèces en danger. De plus, les îles sont particulièrement vulnérables à l'impact des espèces introduites. Le maintien de la diversité biologique de la région est d'importance critique au développement écologique soutenable à travers la Région et le Monde.

4.2 Il est essentiel de:

4.2.1 reconnaître l'importance fondamentale des ressources biologiques des peuples de l'Océanie;

4.2.2 conclure une convention compréhensive sur la diversité biologique, tenant compte des caractéristiques et besoins uniques à la région du Pacifique;

4.2.3 pourvoir, fonds et assistance technique aux pays océaniques pour se conformer aux prévisions des Conventions Internationales existantes, e.g., CITES;

4.2.4 assister les pays océaniques à identifier et évaluer leur ressources biologiques;

4.2.5 reconnaître que le maintien de la diversité biologique est important non seulement pour les écosystèmes terrestres et marins inaltérés mais aussi dans les régions agricoles et urbaines;

4.2.6 assister la Région à développer des pratiques qui encouragent le maintien de sa diversité biologique, et ce, aux niveaux agricole, forestier et de la pêche;

4.3 Les membres de SPREP s'engagent à solidifier les capacités régionales afin de planifier et gérer ces questions par:

4.3.1 le développement d'une Stratégie d'Action pour la Conservation de la Nature dans l'Océanie;

4.3.2 la mise en oeuvre du Plan d'Action du SPREP 1991-1995 en conformité avec la Stratégie d'Action citée ci-dessus;

4.3.3 l'achèvement de la ratification et la mise en oeuvre de la Convention de la Nature en Océanie (Convention d'Apia) et de la Convention pour la Protection des Ressources Naturelles et de l'Environnement de l'Océanie (Convention de SPREP) qui sont maintenant en vigueur;

4.3.4 des programmes régionaux pour la conservation des tortues de mer, de la faune arrienne et des mammifères marins;

4.3.5 la mise en oeuvre d'un programme "parapluie" de diversité biologique afin de fournir les moyens pour exécuter la Stratégie d'Action.

5. Changement Climatique

5.1. Les îles de l'Océanie sont spécialement vulnérables aux effets du changement climatique et à l'élévation potentielle du niveau de la mer, un problème auquel la contribution de la Région a été négligeable. Cette vulnérabilité est le résultat des caractéristiques suivantes:

5.1.1 îles à faible élévation et atolls;

5.1.2 concentration de population, développement et infrastructure des zones côtières des îles plus grandes et à plus forte élévation;

5.1.3 risques historiquement et actuellement élevés aux événements naturels extrêmes (ex: cyclones, sécheresses, autres variations climatiques, tremblements de terre et mouvements tectoniques);

5.1.4 dépendance sur une région limitée de terre arable pour la production agricole

5.1.5 dépendance sur les ressources marines du littoral;

5.1.6 ressources limitées d'eau potable (surface et souterraine);

5.2 Les membres du SPREP demandent une action immédiate afin de réduire de façon significative les émissions de gaz "effet greenhouse" et pour conclure de façon urgente une Convention effective sur le Changement Climatique.

5.3 Il est essentiel de:

5.3.1 s'assurer que les pays- îles du Pacifique n'endurent pas les coûts disproportionnés associés au changement climatique global;

5.3.2 fournir financement et assistance technique pour la mise en oeuvre des mesures qui permettront aux îles-pays de la Région Pacifique de tenir tête à l'élévation du niveau de la mer ainsi qu'au changement de modèles climatiques qui auront de désastreux effets sur l'agriculture, la qualité de l'eau, la santé et les ressources vivantes maritimes et terrestres;

5.3.3 fournir une aide financière pour permettre aux pays-îles du Pacifique de participer aux discussions internationales sur le changement climatique et les options de remèdes;

5.3.4 assister et contrôler les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer;

5.3.5 promouvoir des activités pour une meilleure compréhension scientifique des problèmes incluant l'océan tropical et l'atmosphère mondiale "Coupled Atmosphere Response Experiment (TOGA-COARE) du Programme Mondial de Recherche Climatique;

5.3.6 promouvoir des technologies énergétiques efficaces et appropriées;

- 5.3.7 fournir une aide en indiquant des stratégies de réponse nationales pour aborder les chocs écologiques sociaux et économiques;
- 5.4 Les membres du SPREP sont préparés à produire une contribution aux efforts internationaux pour limiter les effets du changement climatique en:
- 5.4.1 contrôlant les émissions de gaz (effet "greenhouse")
 - 5.4.2 gérant leurs ressources nationales sur une base durable;
 - 5.4.3 contribuant aux efforts internationaux pour contrôler le changement climatique dans le Pacifique ainsi; qu'en,
 - 5.4.4 mettant en oeuvre des stratégies de développement et des politiques qui prennent en considération les facteurs de changement climatique.

6. Déchets, Substances Toxiques et Dangereuses

- 6.1 La physiographie caractéristique des Iles du Pacifique, la nature océanique de leur location et la dépendance de leurs ressources limitées marines et terrestres, incluant la disponibilité restreinte en eau douce, les rendent hautement vulnérables à la contamination par les déchets toxiques dangereux, ainsi que les résidus chimiques et radioactifs. L'antécédant d'une décharge dans la région a conduit à apprécier les dangers que cela pose aux communautés et à l'environnement du Pacifique. Les membres du SPREP rejettent l'optique que la Région continue à être utilisée en tant que terre de décharge pour de tels matériaux. Cette position est renforcée par l'expérience passée et les impacts actuels sur la santé et le bien-être de nos peuples insulaires résultant de telles actions par des pays et corporations à l'extérieur de la région..
- 6.2 Il est essentiel de:
- 6.2.1. prévenir, réduire et contrôler la pollution qui pourrait résulter des essais nucléaires ainsi que l'importation, le transport, l'entreposage et la destruction des armes ou déchets dangereux et toxiques en exécutant les conventions internationales y relatant.
 - 6.2.2 participer à l'exécution des procédures préalablement consenties relatives à l'exportation de substances chimiques toxiques vers la Région en appliquant les Directives de Londres.
 - 6.2.3 produire des ressources techniques, légales et administratives pour l'adoption de technologies de production propres, la prévention de la pollution et des déchets.
 - 6.2.4 générer et diffuser une information sur les sources, niveaux, quantités, genres, tendances et effets de la pollution et des déchets de la Région Pacifique.
 - 6.2.5 renforcer les pouvoirs des institutions nationales et régionales pour mettre à exécution le contrôle et la recherche ainsi que pour formuler et appliquer, prévention de la pollution, contrôles et mesures de réduction;
 - 6.2.6 rechercher les conséquences des activités antérieures qui ont pu générer la production de déchets toxiques et dangereux ayant endommagé la santé et les moyens d'existence des insulaires.

6.3 Les membres du SPREP se sont engagés à renforcer les pouvoirs nationaux et régionaux pour planifier et gérer ces problèmes en prenant les mesures suivantes:

6.3.1 développer et mettre en oeuvre des mesures législatives et administratives appropriées pour la prévention, le contrôle et l'évaluation de la pollution et de la gestion des déchets aux niveaux nationaux et régionaux;

6.3.2 coopérer sur une base régionale pour la prévention, le contrôle et l'évaluation de la pollution et des déchets dangereux.; particulièrement en s'assurant que la Convention pour la Protection des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région du Pacifique Sud (Convention du SPREP), incluant ses protocoles sur la décharge et les cas d'urgence de pollution, soit ratifiée et exécutée par les membres respectifs.

6.3.3 minimiser la quantité des déchets produits en rapport à la croissance industrielle des membres de la Région et maximiser le recyclage de tels déchets; ainsi que

6.3.4 participer aux efforts internationaux pour générer et diffuser l'information sur les sources, niveaux, quantités, genres, tendances et effets de la pollution et des déchets à l'intérieur de la Région.

7. Questions Communes

7.1 *Ressources Financières*

La plupart des pays de la Région sont hautement dépendants de l'aide au développement. Tout en réalisant un haut niveau d'indépendance et de croissance économique qui sont les buts de tous les pays, la réalisation d'un développement écologique supportable demandera à la fois de nouvelles formes de financement international et l'ajustement des politiques nationales de développement. Cette assistance et ces politiques doivent être basées sur un ensemble clairement défini des besoins insulaires individuels.

Les membres du SPREP recherchent la confirmation de la communauté internationale que toutes les aides au développement, qu'elles soient nouvelles ou en cours d'exécution, soient dirigées vers des formes de développement écologiques et supportables. L'aide au développement devrait aussi répondre à la protection et la restauration des environnements sensibles ou menacés. Cela pourrait être achevé en partie par les gouvernements donateurs appliquant les directives écologiques pour assister les projets en relations avec leur propres priorités d'environnement.

La Région presse aussi pour une meilleure coordination entre les donneurs et les agences exécutrices en recherchant à atteindre les nécessités prioritaires.

L'une des requêtes particulières de financement qui demande d'être étudiée par le CNUED (UNCED) est la disposition d'assistance technique de développement des pays de la Région afin de leur permettre d'accéder et réaliser les accords internationaux existants.

La région du Pacifique Sud au travers du SPREP recherche activement à identifier et coordonner de nouvelles ressources financières pour la mise en oeuvre d'un développement écologique consistant.

7.2 Transfert de technologie

Les pays-îles du Pacifique ne sont pas bien dotés en infrastructures techniques nécessaires pour encourager et accomplir le transfert effectif de technologies nouvelles ou différentes. Même dans les technologies établies, beaucoup de pays manquent des capacités indispensables pour fournir la maintenance et les réparations du moment. Dans la plupart des cas, les plus grands besoins de technologie dans le Pacifique Sud sont dans les domaines d'expertise technique et gestionnaire ayant rapport au développement des ressources naturelles. D'autres secteurs particuliers en souffrance de technologies écologiquement saines sont, la lutte anti-pollution, le génie côtier, les contrôles qualitatifs et les canalisations d'eau douce, de même que la production d'énergie.

Les pays-îles du Pacifique ont besoin de l'aide internationale dans la construction d'infrastructures locales pour évaluer, adapter, appliquer, absorber et maintenir des technologies écologiquement saines et appropriées.

Les pays-îles du Pacifique apprécieraient une augmentation de la coopération technique aussi bien avec les pays développés que ceux en voie de développement, particulièrement dans le domaine des technologies traditionnelles et sur leur expérience en adaptant et adoptant de nouvelles technologies "propres".

Les membres du SPREP sont activement engagés dans le développement d'instituts locaux d'instruction et d'éducation qui formeront la base d'efforts internationaux grandissants dans le domaine du transfert de technologies.

7.3 Questions Institutionnelles et Légales

Le cadre institutionnel et légal pour l'achèvement d'un développement écologiquement soutenable dans les pays-îles du Pacifique est bien établi dans les Conventions et Organisations multilatérales et régionales. En particulier le cadre pour la protection environnementale au niveau régional, existe sous la forme des Conventions du SPREP et d'Apia ainsi que le Secrétariat du SPREP. Les membres du SPREP voient la coopération régionale comme cruciale pour répondre aux problèmes d'environnement dans le Pacifique Sud et ont en conséquence pris des mesures pour valoriser ce dernier et lui donner des statuts appropriés.

La Probabilité de réussite d'un développement écologiquement soutenable serait considérablement accrue par la coordination améliorée entre les agences des NU et de l'ONG (NGO) travaillant avec l'environnement côtier et marin. Ceci devrait inclure des relations de travail améliorées entre le PENU (UNEP), l'UNESCO, la Commission Internationale Océanographique CIO (IOC), IMO, FAO, IAEA, et la loi des NU du Secrétariat de la Mer. Cette coordination devrait être reflétée à un niveau régional et incluerait des Organisations Régionales du Pacifique.

7.4 Energie

En raison de l'absence de réserves prouvées de combustibles fossiles dans les pays-îles du Pacifique, à l'exception de la Papouasie Nouvelle-Guinée, la dépendance accrue en combustibles fossiles est perçue comme une contrainte majeure pour un développement écologiquement soutenable. La population dispersée de la Région et les longues distances entre les centres majeurs de population font de la production et de la distribution efficace d'énergie, un problème fondamental dans la région. Le développement d'alternatives renouvelables d'énergie et la conservation de cette énergie sont donc une priorité.

Le lien entre les formes existantes de production d'énergie, les niveaux mondiaux de consommation actuels et le début du changement de climat n'est pas perdu de vue dans les pays du Pacifique Sud. Notre plus grand besoin est pour une technologie de production d'énergie économiquement soutenable, propre, renouvelable, et d'échelle modérée pour initialement compléter et éventuellement remplacer les sources d'énergie existantes.

Nous reconnaissons qu'un effort global coordonné pour développer et répandre une technologie appropriée est un besoin urgent, non seulement pour le Pacifique mais pour tous les pays en voie de développement. Combinée avec une nouvelle approche de la planification d'énergie, une politique de gestion et de prix, la création de nouvelles technologies énergétiques, sont parmi les questions les plus fondamentales d'un développement écologiquement soutenable.

7.5 Population et Dégradation Environnementale

Les pays-îles du Pacifique ont une population culturellement diversifiée et largement dispersée. Les problèmes de population sont généralement très localisés et souvent associés avec l'urbanisation et la croissance dans les centres établis. Dans certains pays la population locale est augmentée par un grand nombre de touristes, créant des pressions supplémentaires sur l'infrastructure locale et l'environnement. La densité et le taux d'expansion de population de certains pays de la Région sont aussi élevés que n'importe où dans le Monde. D'autres pays souffrent d'un problème différent: une perte substantielle de population par émigration vers les centres urbains de population créant de sévères lacunes en ressources humaines.

Les pays-îles du Pacifique se tournent vers la communauté internationale pour continuer à fournir lignes de conduite et programmes dans le domaine de la planification de population.

En ce qui les concerne les membres du SPREP ont adopté, en tant que part du Plan d'Action 1991-95 du SPREP, un engagement à fournir l'information et les accès des programmes internationaux de population aux pays du Pacifique souffrant des effets malheureux de densité de population.

7.6 Pratiques Traditionnelles

De nombreuses pratiques traditionnelles de gestion de ressources des îles du Pacifique étaient relativement soutenables. Elles étaient basées sur des facteurs renouvelables, la maintenance de la diversité biologique, étaient non polluantes et ne demandaient pas de consommation d'énergie. En dépit de la monétisation générale des économies des îles du Pacifique, ces systèmes fournissent encore la base et une large proportion des revenus réels des communautés respectivement rurales et urbaines. En bref, on trouve côte à côte, des communautés presque entièrement monétisées et d'autres qui jouissent encore, d'un haut degré de moyens de subsistance obtenu par un système de gestion de ressources traditionnel.

La communauté internationale, et particulièrement les pays développés et corporations multinationales qui ont affaire avec la Région, doivent reconnaître que ces deux cultures d'économie occidentales et de société traditionnelles, existent côte à côte, d'une façon tendue, dans les pays-îles du Pacifique. Une sensibilité particulière est nécessaire pour assurer que les développements imposés ou encouragés venant de l'extérieur prennent en considération les besoins de ces cultures du Pacifique Sud.

Les développements qui sont compatibles avec les pratiques et connaissances traditionnelles ont, dans le Pacifique, plus de chance d'être opérationnels que ceux qui utilisent une approche économique étroite, quoiqu'écologiquement sensible.

7.7 Pauvreté

Le lien entre la pauvreté et l'environnement est ici considéré pour la première fois au niveau régional. La pauvreté est une question nouvelle pour de nombreux pays-îles du Pacifique mais demande d'être comprise et abordée sur l'arrière plan des modes de vie traditionnels et du changement économique. Alors que les indicateurs économiques et sociaux démontrent qu'un pourcentage significatif des populations des îles du Pacifique sont à un niveau de pauvreté, la véritable image est cachée par le fait qu'une forte proportion de ces gens ont des moyens d'existence simples. Pour la plupart de nos peuples ce sont la santé et les indicateurs sociaux de pauvreté qui montrent la vérité et non les indicateurs purement économiques. Comme il a déjà été établi, de nombreuses communautés jouissent encore d'un haut niveau de subsistance, opulence obtenue par des méthodes de gestion de ressources traditionnelles.

En vérité, il apparaît que l'urbanisation et le changement vers une économie monétaire font partie du problème. Des menaces aux modes de vie viables, comme le rapide épuisement des ressources au travers de leur sur-exploitation, sont évidentes dans de nombreux pays. Ceci contribue à l'apparition de la pauvreté dans notre Région. Une action internationale pour étudier le lien entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement doit aborder l'impact d'un développement économique insoutenable pour la subsistance des cultures traditionnelles.

La question de l'équité, parmi et entre les générations, est au centre des débats sur le développement et l'environnement pour les membres du SPREP. Tout ensemble de principes généraux sur un développement écologiquement soutenable doit contenir une expression de ce concept.

7.8 Santé et Environnement

Les petites communautés isolées sont particulièrement vulnérables à la propagation rapide d'infections et aux effets nocifs de la dégradation de l'environnement local. Dans les pays-îles du Pacifique, les problèmes de santé environnementale sont fortement liés à l'approvisionnement en eau douce de qualité, et à l'introduction d'agents toxiques dans l'environnement. D'importantes incidences d'ordre nutritionnel et de maladies nutritives non contagieuses dues à la détérioration de la nourriture et des systèmes agricoles traditionnels, sont aussi perçus comme des questions majeures de santé environnementale.

Les membres du SPREP accentuent le fait que la communauté internationale a une obligation envers les pays en voie de développement de la région rapport au contrôle des substances dangereuses. Elle doit s'assurer que ceux qui proposent d'introduire ou de produire dans la région des substances potentiellement nuisibles à la santé humaine, donnent aux peuples et aux gouvernements de la région suffisamment d'informations sur ces activités pour que des décisions pertinentes puissent être prises. De plus, les propositions d'activités potentiellement dangereuses doivent accepter l'obligation d'éliminer tous les effets négatifs possibles sur les populations de la région et accepter la responsabilité pour les effets négatifs imprévus qui pourraient en découler.

Les membres du SPREP rappellent que la Région n'est pas une décharge pas plus qu'elle n'est un terrain d'expérimentation pour les substances toxiques et dangereuses ou pour les technologies démodées qui génèrent de telles substances.

Les membres du SPREP rappellent aussi que la communauté internationale doit supporter le développement favorisant la gestion et l'entretien des systèmes d'alimentation traditionnels et minimiser la promotion et l'importation d'aliments nutritivement inférieurs.

7.9 Education et Conscience Publique

Le besoin d'éducation sur les questions environnementales afin d'élever la conscience et la motivation publique est commun à tous les pays-îles du Pacifique. L'éducation a aussi un rôle important en développant les capacités des peuples indigènes dans le domaine de gestion des ressources naturelles et environnementales. Tous les pays de la Région ont un besoin pour plus d'éducation sur les questions environnementales, au niveau populaire et par le système d'éducation formel. L'instruction des techniciens, des scientifiques et des preneurs de décisions pour leur permettre de s'occuper des questions de développement écologique soutenable est aussi une exigence d'éducation importante.

Le Plan d' Action 1991-1995 du SPREP met en valeur l'importance et la nécessité d'accéder pour tous les groupes à l'information sur l'environnement, en particulier femmes et jeunes. Ceci mettra en valeur la gestion des ressources et de l'environnement dans la Région.

Les pays-îles du Pacifique ont besoin du support de la communauté internationale, en particulier dans ces domaines d'éducation et de conscience publique.

Il est aussi essentiel que la communauté internationale ait connaissance des perspectives uniques et des problèmes des pays-îles du Pacifique. Cela est vu comme part intégrale du processus vers l'achèvement d'un développement optimal pour les peuples du Pacifique Sud.

Annexe XII: Liste de la Documentation de Réunion

Dossiers d'information

1. Dossier d'information sur le Projet SPREP/GEMS/UNITAR/ADB pour fortifier la Surveillance Environnementale et les capacités d'évaluation des données dans le Pacifique Sud.
2. Rôle de la Convention d'Apia sur le cadre Environnemental Régional.

Dossiers d'Etude

- WP.1 Rapport du Groupe d'Etude Juridique
Option 1 - Convention établissant le SPREP
Option 2 - Projet de Résolution du SPREP
- WP.2 Rapport du Groupe d'Etude du Plan d'Action
- WP.3 Rapport du Groupe d'Etude Financier
- WP.4 Alternatives des surfaces de Bureaux - Evaluation Financière
Aussi Soumise à CRGA 14. WP25
- WP.5 Projet de Plan corporatif du SPREP
- WP.6 Service de Langues du SPREP
- WP.7 Elargissement de la Base Financière du SPREP
- WP.8 MIG - Projet de Règlement Interne
- WP.9 Projet de Règles Financières
- WP.10 Préparations Régionales pour le CNUED
- W.P11 Rapport Annuel du Directeur 1990-91
- WP.12 Estimations Budgétaires pour le Biennal 1991-92
- WP.13 Projet de Mandat pour le Directeur du SPREP
- WP.14 Rapport sur le Progrès du Programme de Travail du SPREP
- WP.15 Projet de Déclaration Ministérielle
- WP.16 Critères à utiliser pour l'Exécution des Projets
- WP.17 Dossier d'Etude sur les Options Légales

- WP.18 Directeur des Services Informatiques du SPREP
- WP.19 Capacité de la Commission du Pacifique de satisfaire aux besoins du SPREP
- WP.20 Alternatives de Locaux Temporaires - Evaluation Financière
- WP.21 Offre des Samoa Occidentales de recevoir le SPREP

Rapport de la Réunion des Officiels
Traduit de l'Anglais pour le SPREP
Le 6 Août 1992 par
© COMMUNICATION INTERNATIONAL
P.O. Box 24008 Royal Oak
Auckland New Zealand
Tel: 64 (9) 6342 568
Fax: 64 (9) 6347 379